

## Annexe I Les fiches actions

Fiche-action n°1	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Accompagnement des propriétaires pour la lutte contre la vacance et la rénovation énergétique
Nom de l'action	Etude pré-opérationnelle et observatoire de l'habitat
Numéro de l'action	H1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La commune de Dannemarie présente des atouts évidents en termes de dynamique résidentielle, avec néanmoins, des besoins forts de rénovation énergétique, de revalorisation des façades et de lutte contre la vacance. D'autres enjeux se posent notamment avec une population vieillissante et une inadaptation du parc aux besoins (logements trop grands).
Description de l'action	L'objectif est de définir avec précision quels sont les bâtiments qui nécessitent le plus d'être rénovés, d'identifier les propriétaires des logements vacants et de répertorier toutes les données dans un observatoire de l'habitat.
Partenaires	CEREMA, commune de Dannemarie
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anah : à définir</li> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• CCSAL : 10 000 €</li> </ul>
Calendrier	2023-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'un observatoire de l'habitat à Dannemarie. Observatoire créé et alimenté par le chef de projet PVD tout au long de sa mission.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à déterminer le nombre, l'emplacement et les besoins des propriétaires en matière de redynamisation du parc résidentiel de Dannemarie, avec pour but d'augmenter la population au sein de la commune afin d'affirmer son rôle de centralité.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°2	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Accompagnement des propriétaires pour la lutte contre la vacance et la rénovation énergétique
Nom de l'action	Sensibilisation des propriétaires via des réunions d'informations, des documents et des médias numériques
Numéro de l'action	H2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	De nombreux logements du territoire requièrent une rénovation ou une réhabilitation. Les travaux sont à la charge des propriétaires mais de nombreux dispositifs d'aide existent et les démarches administratives sont parfois complexes. Il est donc nécessaire de sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt de la rénovation et la remise en location de leur logement, sur les avantages générés par l'ORT, sur les aides possibles, etc.
Description de l'action	La sensibilisation passera par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation de réunions publiques ou de réunions d'experts, dans le but d'informer les propriétaires de logement vacant ou de logements qui présentent des faiblesses en matière d'économie d'énergie ou de qualité du bâti. Ces réunions porteront sur l'importance de la rénovation, son coût, les aides de l'état mobilisables, ainsi que sur les avantages fiscaux de l'ORT, etc.</li> <li>• La publier des documents de communication</li> <li>• La réaliser des documents numériques qui seront disponibles sur les médias des deux collectivités et qui pourront servir à animer les réunions d'information.</li> </ul>
Partenaires	CEREMA, SARE, Adil, CeA, DREAL, commune de Dannemarie
Autres politiques publiques concernées	PIG 68 (CeA) Fonds Alsace Renov (CeA) Aides Anah (Etat) Service d'Aide à la Rénovation Énergétique (PETR)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé de mission PVD et temps chargé de mission communication</li> <li>• Communication : 30 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 20 000 €</li> <li>• Communes : 5000 €</li> <li>• CeA : à définir</li> </ul>
Calendrier	2023-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de rénovation de logements et diminution de la vacance.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'augmenter les performances énergétiques du parc de logements de Dannemarie, ce qui augmentera le confort de ses habitants, et réduira l'impact sur le climat. La diminution de la vacance permettra d'augmenter la population de la commune ainsi que son attractivité.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°3	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Accompagnement des propriétaires pour la lutte contre la vacance et la rénovation énergétique
Nom de l'action	Accompagner les propriétaires dans la réalisation de leurs projets
Numéro de l'action	H3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	De nombreux logements du territoire requièrent une rénovation ou une réhabilitation. Les travaux sont à la charge des propriétaires mais de nombreux dispositifs d'aides existent et les démarches administratives parfois complexes. Il est donc nécessaire d'accompagner les propriétaires dans leur projet.
Description de l'action	Cette action consistera à créer et mettre à disposition un groupe d'experts pour soutenir les propriétaires tout au long de leurs démarches de rénovations/réhabilitations : démarches administratives, notariales, recherche des aides, conseils architecturaux, etc...
Partenaires	SARE, Adil, CeA, DREAL, commune de Dannemarie, groupe d'experts locaux (notaires, architectes, etc...)
Autres politiques publiques concernées	PIG 68 (CeA) Fonds Alsace Renov (CeA) Aides Anah (Etat) Service d'Aide à la Rénovation Énergétique (PETR)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé de mission PVD et temps chargé de mission communication</li> <li>• Mission/réception : 3000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 3000 €</li> </ul>
Calendrier	2023-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de rénovation de logements et diminution de la vacance.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'augmenter les performances énergétiques du parc de logements de Dannemarie, ce qui augmentera le confort de ses habitants, et réduira l'impact sur le climat. La diminution de la vacance permettra d'augmenter la population de la commune ainsi que son attractivité.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°4	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Accompagnement des propriétaires pour la lutte contre la vacance et la rénovation énergétique
Nom de l'action	Accompagnement des maires de la CCSAL pour la rénovation/création de logements sur le territoire
Numéro de l'action	H4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La problématique des passoires thermique ne touche pas uniquement la commune de Dannemarie. Il faut donc pouvoir mettre en place une démarche incitative et partagée à l'échelle communautaire pour la rénovation énergétique en prenant comme exemple la ville de Dannemarie
Description de l'action	L'objectif est donc de réaliser une boîte à outils qui permettra de guider les élus des différentes communes de la CCSAL afin de promouvoir la rénovation et la lutte contre la vacance sur un territoire plus large que la commune de Dannemarie
Partenaires	SARE, CeA, Adil, DREAL
Autres politiques publiques concernées	PIG 68 (CeA) Fonds Alsace Renov (CeA) Aides Anah (Etat) Service d'Aide à la Rénovation Energétique (PETR)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé de mission et temps chargé de mission communication</li> <li>• Communication : 5000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 5000 €</li> </ul>
Calendrier	2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de rénovation de logements et diminution de la vacance.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'augmenter à l'échelle intercommunale la connaissance collective par les élus des besoins en performances énergétiques du parc de logements privé et les leviers d'intervention.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°5	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Habitat inclusif et innovation en habitat collectif
Nom de l'action	Etude de potentiel pour l'implantation d'habitat inclusif
Numéro de l'action	H5
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La commune de Dannemarie dispose déjà d'un habitat inclusif et d'un village sénior, cependant la présence de tels services reste marginale sur l'ensemble du territoire de la CCSAL.
Description de l'action	L'objectif de cette action est de définir précisément, via une étude diagnostic et une étude d'opportunité, les besoins du territoire et de trouver un lieu adapté pour la mise en place d'un habitat inclusif
Partenaires	Bailleurs sociaux, associations œuvrant pour le handicap
Autres politiques publiques concernées	Coordinateur sénior CCSAL
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• CCSAL : 8000 €</li> </ul>
Calendrier	2024 lancement de l'étude
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude, présentation aux élus du territoire et réalisation d'un plan d'actions.
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un nouvel habitat inclusif permettra d'augmenter la mixité sociale au sein de la commune et permet de promouvoir de nouvelles actions en faveur de la solidarité.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD Direction des Solidarités et du Service aux Familles (CCSAL)

Fiche-action n°6	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Habitat inclusif et innovation en habitat collectif
Nom de l'action	Aménagement et adaptation des logements sociaux en PMR pour des personnes âgées et/ou handicapées
Numéro de l'action	H6
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	L'adaptation des logements aux besoins de leurs occupants est également une solution pour l'inclusivité des personnes à mobilité réduite
Description de l'action	Cette action a pour objectif de prendre connaissance des besoins des locataires, d'engager un dialogue auprès des bailleurs sociaux et ensuite de les accompagner sur les modifications envisageables
Partenaires	Bailleurs sociaux, associations œuvrant pour le handicap ou pour l'accompagnement des personnes âgées (APAMAD, APALIB, etc.)
Autres politiques publiques concernées	Coordinateur sénior (CCSAL) Schéma Départemental d'Autonomie (CeA)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé de mission PVD</li> <li>• Investissement par des bailleurs sociaux : A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Calendrier	2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement de plusieurs logements adaptés aux besoins de leurs occupants
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration de la qualité de vie des occupants d'un logement social et l'amélioration du confort des logements
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°7	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Habitat inclusif et innovation en habitat collectif
Nom de l'action	Accompagnement de la création de logements alternatif pour personnes âgées
Numéro de l'action	H7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	La commune de Dannemarie a mis à disposition une bonne partie de son territoire pour permettre l'implantation d'un quartier pavillonnaire adapté aux personnes âgées
Description de l'action	Le projet a pour objectif de réaliser 50 pavillons individuels construits de plein-pied et équipés pour subvenir aux besoins des occupants.
Partenaires	Réseau APA, Les Bateliers du Canal
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par un acteur privé</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par un acteur privé</li> </ul>
Calendrier	Fin des travaux prévus avant ?
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La construction des 50 pavillons et l'occupation de ces derniers.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'offrir des services et des logements adaptés aux seniors, afin de les préserver dans la commune.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°8	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Habitat inclusif et innovation en habitat collectif
Nom de l'action	Mettre en place des espaces innovants pour augmenter la cohésion et la convivialité entre les locataires de logements collectifs
Numéro de l'action	H8
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La commune de Dannemarie regroupe la majeure partie des logements collectifs du territoire de la CCSAL. Dans ces habitats, il n'existe pas d'espaces de convivialité commun qui permettent de développer le lien social et le « vivre ensemble ».
Description de l'action	L'objectif de cette action est de mettre en place des espaces de convivialité intérieurs et/ou extérieurs pour favoriser le lien social en habitat collectif. Ce travail passe par une phase de diagnostic et de qualification des besoins avec les habitants et les bailleurs sociaux, par une phase d'acculturation sur des projets similaires sur d'autres territoires puis par une phase de réalisation et d'aménagement.
Partenaires	Bailleurs sociaux, habitants des collectifs, CAUE
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé de mission PVD</li> <li>• Investissement par des bailleurs sociaux : A définir</li> </ul>
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024 Diagnostic participatif avec les habitants et les bailleurs sociaux 2025 début de l'étude de faisabilité Fin 2025/26 Mise en place du premier espace de convivialité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La réalisation d'un espace de convivialité au sein d'un collectif de Dannemarie
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de favoriser l'inclusivité des logements collectifs, de diminuer l'isolement des personnes âgées et de promouvoir des actions orientées vers l'environnement et le climat
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°9	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
Thème	Habitat inclusif et innovation en habitat collectif
Nom de l'action	Implantation d'un quartier d'habitation sur la partie sud de l'ancienne friche Peugeot
Numéro de l'action	H9
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	Le PLU de Dannemarie fait déjà mention, suite à la révision de ce dernier en 2016, à la réglementation d'une zone AUa1(3,3 ha), qui répond au projet de création d'un quartier résidentiel mixte, avec des logements individuels et des logements collectifs, au sud de la friche Peugeot.
Description de l'action	Cette action répond au besoin identifié par le diagnostic habitat qui a révélé une demande croissante en logement de taille intermédiaire, qui répondraient à la faiblesse de l'offre pour ce type de logements à Dannemarie.
Partenaires	MO, bailleurs sociaux
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par un acteur privé</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par un acteur privé</li> </ul>
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du quartier et respect de la réglementation indiqué dans le PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de logements et d'habitants dans la commune
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°10	
Orientation stratégique	Observer, accompagner, diversifier et améliorer l'habitat
Thème	Etude diagnostic sur les deux quartiers ouvriers de Retzwiller/Wolfersdorf (cité Sturm et nouvelle cité)
Nom de l'action	Réaliser un diagnostic sur les cités ouvrières de Retzwiller/Wolfersdorf
Numéro de l'action	H10
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La cité le long du canal du Rhône au Rhin, dite cité Sturm, a été construite dans la deuxième moitié du 19 <sup>e</sup> siècle en lien avec l'activité industrielle locale de tuilerie et constituée de petites maisons en enfilade à un étage. Le mauvais état apparent, la proximité de ces logements avec le canal (elles sont la porte d'entrée de Dannemarie par l'Eurovélo6) et leur valeur patrimoniale, font de ces logements, une priorité sur le plan de la rénovation de l'habitat même, s'ils ne se situent pas en cœur de ville.
Description de l'action	Orienter les habitants qui souhaitent faire des rénovations de leur logement vers les différentes instances nationales et territoriales qui pourront les conseiller. Réaliser un diagnostic approfondi afin d'établir la pertinence d'un PIG renforcé sur les cités ouvrières.
Partenaires	DDT et CeA
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anah : 15 000 €</li> <li>• CCSAL : 15 000 €</li> </ul>
Calendrier	2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'obtention des résultats du diagnostic constituera l'indicateur de suivi de l'action.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les cités ouvrières se situent à proximité du canal, mais aussi d'un site sur lequel nous avons engagé des projets, qui ont pour but de mettre en valeur la commune de Dannemarie, notamment sur le plan touristique. Il est donc important de prioriser le renouvellement de ces bâtiments.
Annexes	Pré-diagnostic des cités ouvrières (p46)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°11	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Observatoire du commerce
Nom de l'action	Tableau de bord de la vacance commerciale
Numéro de l'action	C1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La commune de Dannemarie est fortement impactée par la vacance commerciale, près de 14% des locaux commerciaux sont vacants.
Description de l'action	Cette action consiste à repérer, identifier et cartographier l'ensemble des commerces actifs et des locaux commerciaux vacants.
Partenaires	Commune de Dannemarie et Com'Da
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps chargé mission PVD</li> </ul>
Plan de financement	
Calendrier	2023-2029 Action de veille sur la période du programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'observatoire du commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de visualiser et d'anticiper l'évolution du commerce à Dannemarie. Elle permet également de mettre en relation de potentiels porteurs de projets et des propriétaires.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°12	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Favoriser et pérenniser les nouvelles installations de commerces ou d'artisans
Nom de l'action	Participer à Mon Centre-Bourg à un Incroyable Commerce
Numéro de l'action	C2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et Dannemarie
Contexte	Les objectifs de ce programme sont de pallier la vacance commerciale, d'attirer des porteurs de projet en centre-ville, de soutenir la relance des activités en centre-ville, de fédérer les acteurs, de sensibiliser aux enjeux du numérique et enfin de mettre en avant des projets d'exception.
Description de l'action	Pour ce faire, un marathon sera organisé avec une dizaine d'équipes, chacune dirigée par un porteur de projet commercial ou artisanal. Le marathon créatif MCBAIC s'articule sur 3 demi-journées durant lesquelles les participants vont, en équipe, retravailler le business plan de chaque projet. Il ne s'agit pas d'un salon d'entreprise, mais d'un véritable hackathon qui crée un évènement en centre-ville.
Partenaires	Auxilia, Leboncoin, La Banque des Territoires la commune de Dannemarie et la Chambre de Métiers d'Alsace.
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation : 20 000€ HT</li> <li>• Prix des lauréats par les partenaires : 11 250 € HT</li> <li>• Communication : 3000 €</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des Territoires : 10 000 €</li> <li>• Commune de Dannemarie : 10 000 €</li> <li>• Participation au prix de la ville : 4500 €</li> <li>• Participation aux prix de la CCSAL : 6750 €</li> <li>• Budget communication : 3000 €</li> <li>• Participation au prix des partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La CCI Alsace Eurométropole offre la formation 5 jours pour entreprendre et l'accompagnement individuel du porteurs "Bâtir un projet entrepreneurial</li> <li>○ La CMA offre un parcours d'accompagnement à la création d'entreprises d'une durée maximale de cinq jours</li> <li>○ SAFTI offre un "package coaching" dans la recherche d'un local (les bons réflexes, la communication, les points d'attention et la distribution de flyers dans tout Dannemarie)</li> <li>○ Le CIC offre 1 an sur les frais de tenue de compte d'une valeur de 408 € HT minimum, 1 an offert sur la location d'un terminal de paiement, les frais de préparation et d'installation d'une valeur globale de 417 € HT</li> <li>○ Le Crédit Mutuel offre une dotation financière de 500€</li> <li>○ Leboncoin offre l'équivalent de 1250€ en publicité sur sa plateforme</li> </ul> </li> </ul>
Calendrier	Animation du concours de 36h MCBAIC prévu pour décembre 2023 La réunion publique de présentation et la construction des outils de mobilisation locale débiteront 4 mois avant, soit en septembre 2023.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'action sera suivie tout au long de la préparation du concours jusqu'à 6 mois après l'implantation du lauréat qui pourra participer à la finale nationale pour valoriser son projet et représenter sa ville.

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à court terme l'organisation d'un événement en centre-ville qui permet de mettre en valeur la commune-centre. A long terme, il permet l'implantation d'un ou plusieurs nouveaux commerces en centre-ville.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD, responsable développement économique, service communication (CCSAL) et les services communaux

Fiche-action n°13	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Favoriser et pérenniser les nouvelles installations de commerces ou d'artisans
Nom de l'action	Redynamiser le commerce de centre-ville avec la fédération de Ma Boutique à l'Essai
Numéro de l'action	C3
Statut	En attente
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et Dannemarie
Contexte	Cette action est similaire à MCBAIC, c'est pourquoi nous attendrons les résultats de la première opération de redynamisation commerciale pour lancer celle-ci.
Description de l'action	Le concept de Ma Boutique à l'Essai est de faire tester un projet à un nouveau commerçant dans une boutique pilote pendant une période de 6 mois renouvelable une fois, pour laquelle le loyer pourra être pris en charge par la commune ou l'intercommunalité. Cette démarche sécurise le lancement d'une nouvelle activité et permet d'échanger, grâce à un réseau de partenaires locaux, des informations essentielles à l'installation du nouveau commerce et à la réussite du projet.
Partenaires	Fédération de Ma Boutique à l'Essai, CCSAL, commune de Dannemarie
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation : 10 000 € HT</li> <li>• Loyer du commerce : 10 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 3000 €</li> <li>• Commune de Dannemarie : 3000 €</li> <li>• Autres partenaires à définir : 14000 €</li> </ul>
Calendrier	2024 : lancement du concept Début 2025 : ouverture d'un nouveau commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'action sera suivie tout au long de l'essai, et jusqu'à la pérennisation du nouveau commerce.
Conséquence sur la fonction de centralité	La conséquence de cette action sera de diminuer la vacance commerciale et de proposer de nouveaux produits ou services aux habitants de Dannemarie et de la communauté de communes.
Annexes	Convention Ma Boutique à l'Essai (p51)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°14	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Favoriser et pérenniser les nouvelles installations de commerces ou d'artisans
Nom de l'action	Accompagnement au développement et à la formalisation (CMA et CCI)
Numéro de l'action	C4
Statut	En attente
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	Certains secteurs du commerce et de l'artisanat sont sous représentés dans la commune de Dannemarie. C'est pourquoi il faut inciter la création de nouveaux projets commerciaux, mais aussi d'aider les commerces déjà en place.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la création d'un parcours d'accompagnement des nouveaux projets en partenariat avec la CCI : communication numérique, shop staging , etc...</li> <li>• Atelier de sensibilisation au développement durable (CMA)</li> <li>• Parcours form'action proposé par la CMA</li> <li>• Aide à l'investissement (agencement, enseignes, etc...) et/ou prise en charge de loyers pour les nouveaux porteurs de projets</li> </ul>
Partenaires	CCI et CMA
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation, accompagnements : 15 000 € HT</li> <li>• Aides à l'investissement : 50 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	Formation, accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 7500 €</li> <li>• Commune de Dannemarie : 7500€</li> </ul> Aide à l'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 12500€</li> <li>• Commune de Dannemarie : 12500 €</li> <li>• Autres partenaires à définir : 25000 €</li> <li>• Région Grand Est : Possibilité d'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la création d'entreprise avec les chèques CREA/FORMA CREA</li> </ul>
Calendrier	2023-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation des commerces, augmentations du nombre de commerces en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'offre commerciale à Dannemarie
Annexes	Liste d'actions proposé par la CMA (p57)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°15	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Développer les labels et la valorisation
Nom de l'action	Marque artisan d'Alsace (CMA)
Numéro de l'action	C5
Statut	En attente
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	<p>La Chambre de Métiers d'Alsace, aux côtés de l'ADIRA et des organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, a créé la marque ARTISAN D'ALSACE. Cette marque identifie des entreprises artisanales sur le territoire alsacien.</p> <p>La Région Grand Est peut également accompagner les artisans avec le « Soutien aux actions de promotions des métiers d'art » et accompagner des artisans dans leurs projets de développement à travers le dispositif « ARTISANAT DE DEMAIN », ainsi qu'un accompagnement à la digitalisation avec le dispositif « Transformation digitale – parcours individuel » est possible.</p>
Description de l'action	L'objectif est de rendre plus compétitives les entreprises sur le territoire, mais également de promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire des artisans locaux.
Partenaires	CMA, Région Grand Est
Autres politiques publiques concernées	ARTISANAT DE DEMAIN, Transformation digitale – parcours individuel
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7000 € HT pour 10 artisans</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 7000 €</li> <li>• Région Grand Est : à définir</li> </ul>
Calendrier	2024 lancement de la participation à la marque
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La participation d'une dizaine de commerçants/artisans du territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la compétitivité des commerces à Dannemarie
Annexes	Liste d'actions proposé par la CMA (p57)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°16	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Développer les labels et la valorisation
Nom de l'action	Accompagnement de la labellisation « qualité d'accueil » par la CCI
Numéro de l'action	C6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	Bien que le taux de vacance commerciale soit élevé à Dannemarie, il y a un néanmoins nombre conséquent de commerces de tout type à Dannemarie. Leur maintien passe, entre autres, par la qualité d'accueil de leur clientèle.
Description de l'action	<p>La démarche est menée par la CCI. Elle peut se résumer par le déroulement suivant :</p> <p>Identification d'axes de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le dirigeant pour définir les premières pistes d'amélioration</li> </ul> <p>Audit en situation réelle pour motiver les équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel du client mystère pour une mise en situation</li> <li>• Appel du client mystère en dehors des horaires d'ouverture</li> <li>• Visite du client mystère pour un état des lieux</li> <li>• Envoi du rapport d'audit Valorisation de la démarche</li> </ul> <p>Remise d'un trophée dans le cadre d'une cérémonie officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vitrophanie à poser sur la vitrine</li> <li>• Label dématérialisé à décliner sur les supports de communication web</li> <li>• Mise en avant de l'entreprise grâce à la communication liée à l'opération</li> </ul>
Partenaires	Chambre de Commerce et d'Industrie
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 2500 €</li> <li>• CCI : 7500 €</li> </ul>
Calendrier	2022 lancement du label. Reconduit chaque année pendant 5 ans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif de labéliser 25 commerces sur 5 ans
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de sensibiliser les commerces sur l'importance de la qualité d'accueil de leurs clients et de leur proposer des axes d'amélioration
Annexes	Fiche label qualité accueil (p73)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°17	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Développer les labels et la valorisation
Nom de l'action	Label répar'acteur
Numéro de l'action	C7
Statut	En attente
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	La commune de Dannemarie dispose de beaucoup d'artisans commerçants, cependant très peu d'entre eux proposent des services de réparations. Il semble intéressant de développer ce type de pratique dans un contexte de transition écologique et de paupérisation de la population. La CCSAL mène par ailleurs, de longue date, une politique volontariste en matière de réduction des déchets. La réutilisation et le réemploi font partie des « gestes nouveaux » qu'elle veut développer sur son territoire. Ce label s'inscrit donc pleinement dans les politiques publiques locales.
Description de l'action	Ce label permet de répertorier et de mettre en avant les artisans capables de fournir un service de réparation. Il peut également contribuer à inciter des artisans à entrer dans la démarche.
Partenaires	CMA
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégralement financé par la CMA et l'ADEME</li> </ul>
Plan de financement	Sans objet
Calendrier	Engagement de la démarche en 2024 avec la CMA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre d'artisans répertorié sur l'application de répar'acteur
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'augmenter le taux de réemploi des objets et ainsi de diminuer l'impact environnemental des habitants de Dannemarie
Annexes	Liste d'actions proposé par la CMA (p57)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM) Service Produits Résiduels et Economie Circulaire

Fiche-action n°18	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Contribuer à l'organisation d'évènements de valorisation
Nom de l'action	Organiser la journée de la fête de l'artisanat
Numéro de l'action	C8
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	La CMA organise une Fête de l'artisanat en 2025, journée nationale du commerce de proximité (CCI)
Description de l'action	La fête de l'artisanat est une vitrine de l'artisanat local, elle permet de faire découvrir les métiers et filières de l'artisanat auprès du grand public. Elle se présente sous la forme, soit d'un village d'exposition soit d'une journée portes ouvertes directement chez les artisans.
Partenaires	CMA et CCI
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 € HT pour la fête de l'artisanat</li> <li>• A définir pour la journée nationale du commerce de proximité</li> </ul>
Plan de financement	Fête de l'artisanat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 3000 €</li> <li>• Autres Communautés de Communes : 3000 €</li> <li>• Autres partenaires (CCI, CMA): 4000 €</li> </ul> Journée nationale du commerce de proximité <ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Calendrier	2024 Journée nationale du commerce de proximité 2025 fête de l'artisanat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La réalisation, le bon déroulement et les retombés positives de cette journée permettront d'évaluer les résultats de cette action
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en avant des métiers de l'artisanat est essentielle pour le maintien et la création de nouvelles activités artisanales et commerciales dans les petites villes
Annexes	Liste d'actions proposé par la CMA (p57)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°19	
Orientation stratégique	<b>Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale</b>
Thème	Accompagnement sur le développement de la communication et les outils numériques auprès des commerçants
Nom de l'action	Etude sur la digitalisation et accompagnement des commerces
Numéro de l'action	C9
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	PETR du Pays du Sundgau CCSAL CCI
Contexte	Etude sur l'état du numérique PETR/CCI devant déboucher sur de la formation en atelier et de l'accompagnement à la transition numérique des commerces
Description de l'action	L'étude se déroule en plusieurs phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des enjeux</li> <li>• Etat des lieux du commerce local</li> <li>• Bilan sociologique</li> <li>• Mesure de l'empreinte numérique du commerce</li> <li>• Solutions logistiques</li> <li>• Préconisations</li> <li>• Accompagnement</li> </ul>
Partenaires	CCI, Région Grand Est
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude : 34 230 € TTC</li> </ul>
Plan de financement	Etude : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : 27 384 € TTC</li> <li>• CCS : 4564 € TTC</li> <li>• CCSAL : 2282 € TTC</li> </ul>
Calendrier	Phase 1 : octobre 2023 Phase 2 : mars 2024 Phase 3-4-5 : fin novembre 2023 Phase 6 : début mars 2024 Phase 7 : avril 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerce participant à l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'accompagner les commerçants dans la diversification de leurs relations avec leur clientèle en mettant en perspective la complémentarité entre approche traditionnelle et nouvelles approches (réseaux sociaux, numérique, box de retrait de marchandises, etc.).
Annexes	Convention de partenariat avec la CCI (p76)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°20	
Orientation stratégique	Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
Thème	Développement du partenariat collectivité/association de commerçants
Nom de l'action	Convention d'objectifs et de financement pour l'animation du réseau de commerçants de Dannemarie et de sa région (Com'Da)
Numéro de l'action	C10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL, commune de Dannemarie et Com'Da
Contexte	La création d'une convention tripartite a été signée par la CCSAL, la commune de Dannemarie et l'association des commerçants (Com'Da). Cette convention permet d'établir des relations privilégiées fondées sur la confiance et des collaborations concrètes afin de renforcer le dynamisme du commerce de proximité de la ville de Dannemarie et sa région.
Description de l'action	L'association des commerçants de Dannemarie s'engage à animer des événements sur le territoire communal en partenariat avec les commerces. L'été 2023 a déjà été marqué par l'animation de 6 « vendredis festifs », organisés par Com'Da. En contrepartie, les collectivités s'engagent à promouvoir ces manifestations et toutes autres initiatives de la part des commerçants du territoire.
Partenaires	Com'Da
Autres politiques publiques concernées	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000 € sur 3 ans</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 9000 €</li> <li>• Commune de Dannemarie : 6000 €</li> </ul>
Calendrier	2023-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Opération et d'animation du commerce locale menée par COM'DA Contribution de l'Association COM'DA au Vendredi festif de l'été
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre d'activités économiques et culturelles au cœur de la commune, ce qui permettra d'augmenter l'attractivité de Dannemarie et renforcera la cohésion entre les commerces.
Annexes	Convention tripartite (p89)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD / responsable développement économique (GM)

Fiche-action n°21	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Création et/ou modernisation des infrastructures d'accueil
Nom de l'action	Création d'une aire de loisirs et d'hébergement à Wolfersdorf
Numéro de l'action	T1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	Il n'existe aucune aire de camping ni d'hébergement d'étape permettant d'accueillir les cyclotouristes, et notamment les familles avec enfants le long de l'EuroVélo6 entre Mulhouse et Montbéliard. Dannemarie et Wolfersdorf sont situées idéalement pour proposer un point d'hébergement intermédiaire entre ces deux grandes villes
Description de l'action	Le projet consistera à créer une aire de loisirs et d'hébergement de type camping et cabanons le long du canal et le long de la rivière de la Largue sur une parcelle appartenant à Wolfersdorf. Cette parcelle est située à quelques centaines de mètres du relais nautique. Ce projet pourra être complété par l'aménagement d'un vieux bâtiment en bordure de canal permettant de proposer des services pour les cyclotouristes, des hébergements sur bateau au relais nautique, etc. Une étude de faisabilité sur différents scénarios est d'ores et déjà engagée.
Partenaires	Région Grand Est, CeA, PETR, Europe
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud AMI tourisme durable de la CeA Appel à projet VNF
Dépenses	350 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leader : 29 000 €</li> <li>• Contrat de canal : maximum 175 000 €</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• CCSAL : 76 000 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juin-décembre 2023 : étude d'opportunité et de faisabilité</li> <li>• Janvier-juin 2024 : arbitrage et avant-projet définitif</li> <li>• Juillet-décembre 2024 : recherche de financement, lancement des marchés</li> <li>• 2025 : réalisation du projet</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet fin 2025
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est de fixer, pour une ou plusieurs nuits, les cyclotouristes sur le territoire. Ce qui aura un impact économique sur la commune de Dannemarie. Ce projet contribue également au rayonnement du territoire
Annexes	Devis et cahier des charges (p93)
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement touristique (GM)

Fiche-action n°22	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Création et/ou modernisation des infrastructures d'accueil
Nom de l'action	Rénovation du relais nautique de Wolfersdorf
Numéro de l'action	T2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	Le relais nautique de Wolfersdorf accueille 25 emplacements de bateaux, soit de passage, soit avec des baux mensuels ou annuels. Cet équipement date d'une trentaine d'année. Il ne répond plus aux exigences d'accueil et de sécurité des plaisanciers
Description de l'action	Le projet consistera à moderniser cette infrastructure par le remplacement des trois pontons et des cateways, l'installation de bornes électriques aux normes, l'installation d'un système de traitement des eaux usées, la modernisation de la rampe de lancement des bateaux et la mise aux normes PMR des bâtiments de service du relais nautique
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal du Rhône au Rhin Branche Sud Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité
Partenaires	Région Grand Est, CEA, VNF
Dépenses	350 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de canal : maximum 175 000 €</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• CCSAL : 105 000 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre-décembre 2023 : avant-projet sommaire</li> <li>• Janvier- juin 2024 : arbitrage et avant-projet définitif</li> <li>• Juillet-décembre 2024 : recherche de financement, lancement des marchés</li> <li>• 2025 : réalisation de la rénovation</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Projet réalisé fin 2025
Conséquence sur la fonction de centralité	Le relais nautique de Wolfersdorf-Dannemarie est la seule halte nautique, proposant des services entre Montbéliard et Mulhouse. Son caractère bucolique le long de l'EuroVélo6 permet de capter sur Dannemarie une part des cyclotouristes de passage. Ce projet contribue donc au rayonnement du territoire
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement touristique (GM)

Fiche-action n°23	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Création et/ou modernisation des infrastructures d'accueil
Nom de l'action	Création d'un hébergement léger pour les cyclotouristes à Dannemarie
Numéro de l'action	T3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	La commune de Dannemarie dispose de très peu d'hébergement touristique sur son territoire. De plus, il y a un réel manque en infrastructure pour l'hébergement des cyclotouristes le long de l'EV6 entre Mulhouse et Montbéliard. Dannemarie étant à mi-chemin cela en fait un endroit stratégique pour l'implantation d'une telle structure.
Description de l'action	L'objectif est de proposer aux différents usagers de l'EuroVelo6, un hébergement pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes avec un certain niveau de confort : espace vélos, coin repas, accès à des sanitaires. La gestion de ce site sera assurée par le restaurant « Aux 100 pâtes » situé à proximité directe du site.
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal du Rhône au Rhin branche sud
Partenaires	
Dépenses	64 296 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : maximum 32 148 €</li> <li>• CeA : 19 288,8 €</li> <li>• Commune de Dannemarie : 12 859,2 €</li> </ul>
Calendrier	Installation et mise en service prévue au second semestre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La réalisation et l'utilisation de cette infrastructure par des cyclotouristes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action favorise la consommation locale par les cyclotouristes
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°24	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Renforcement des aménagements et services à destination des cyclotourismes
Nom de l'action	Création de bornes de service pour les vélos
Numéro de l'action	T4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	Il n'existe pas encore de bornes à outils pour vélo ni de bornes de recharge pour vélos électriques le long du canal entre Mulhouse et Montbéliard
Description de l'action	Installation de bornes électriques pour recharger les vélos électriques et installation de bornes avec mise à disposition d'outils pour réparer les vélos de tout type. L'installation de ces bornes est envisagée au niveau du relais nautique afin que les usagers puissent bénéficier des aménités du site durant la recharge de leur vélo.
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal
Partenaires	Région Grand Est, CeA, M2A, CCS
Dépenses	En maturation
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'installation de bornes de recharge
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de favoriser l'usage du vélo le long du canal et permet d'inciter les cyclotouristes à rester sur notre territoire durant la charge de leur vélo
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement mobilité (BD) / développement du tourisme (GM) Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°25	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Renforcement des aménagements et services à destination des cyclotouristes
Nom de l'action	Ombrage de la piste cyclable
Numéro de l'action	T5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	En amont du relais nautique, l'EV6 ne dispose d'aucune zone ombragée sur plus de 1,5 km.
Description de l'action	L'objectif de cette action est donc de planter des arbres afin de diminuer l'ensoleillement de la piste cyclable, mais également d'augmenter la qualité paysagère du site.
Autres politiques publiques concernées	Contrat canal du Rhône au Rhin Branche Sud Politique Gerplan de la CeA Politique Trame bleue-trame verte de la Région Grand Est
Partenaires	VNF, Région Grand Est, CeA, M2A, CCS, Office du Tourisme du Sundgau
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 000 €HT (1500 m envisagés à 1600 € pour 100m de linéaire planté)</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : maximum 12 000€</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• M2A : 4800 €</li> <li>• CCSAL : 2400 €</li> </ul>
Calendrier	2023-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La création d'îlots de fraîcheur pour les cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de valoriser l'entrée de ville de Dannemarie par l'EV6
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement mobilité (BD) / développement du tourisme (GM)

Fiche-action n°26	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Renforcement des aménagements et services à destination des cyclotourismes
Nom de l'action	Installation/renouvellement de mobilier de convivialité (tables de pique-nique, bancs, etc.)
Numéro de l'action	T6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	En amont et en aval du relais nautique, le long du canal, il manque des infrastructures pour pique-niquer ou se reposer dans des zones de fraîcheur
Description de l'action	Cette action consiste donc à ajouter du mobilier urbain, tel que des tables et des bancs, à intervalle régulier pour inciter davantage de cyclistes à emprunter cette voie et notamment pour développer la pratique du vélo loisir en famille
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal
Partenaires	Région Grand Est, CeA, M2A, CCS, Office du Tourisme du Sundgau
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6000 € HT (pour 5 tables et 30 bancs)</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : maximum 3000 €</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• CCSAL : 1000 €</li> </ul>
Calendrier	2023-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place du mobilier urbain
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ajout de ce mobilier permet d'augmenter l'attrait des cyclotouristes pour faire une halte sur le territoire de la CCSAL
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement mobilité (BD) / Développement du tourisme (GM)

Fiche-action n°27	
Orientation stratégique	Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
Thème	Renforcement de l'information touristique
Nom de l'action	Création d'un point d'information touristique
Numéro de l'action	T7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	La CCSAL souhaite capter une partie du flux des cyclotouristes empruntant l'EV6. Pour ce faire, la CCSAL envisage la création d'un point d'information touristique le long de l'EV6.
Description de l'action	Ce dernier serait ouvert lors de la période touristique (de mai à fin septembre). L'objectif de ce point d'information est de faire découvrir les atouts touristiques de la CCSAL et ceux du Sundgau. La captation de ce flux engendrera des retombées économiques sur le territoire de la CCSAL.
Autres politiques publiques concernées	Contrat de canal Rhône au Rhin Branche Sud AMI tourisme durable de la CeA
Partenaires	VNF, PETR, Région Grand Est, CeA, M2A
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : maximum 4000 €</li> <li>• CeA : à définir</li> <li>• CCSAL : 2000 €</li> </ul>
Calendrier	Phase de test durant les années 2022 et 2023. Avant décision politique pour l'année 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de touristes accueilli sur les années d'études. Choix définitif du lieu d'implantation du point d'information.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif de cette action est de rediriger le flux de cyclotouristes vers des zones d'intérêts, gastronomiques, culturelles ou de loisirs, pour divertir les passants et ainsi augmenter la notoriété du cœur de la CCSAL.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement touristique (GM)

Fiche-action n°28	
Orientation stratégique	Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques
Nom de l'action	Revitalisation de la friche Peugeot par l'implantation d'entreprises
Numéro de l'action	F1
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL, commune de Dannemarie
Description de l'action	<p>La friche Peugeot est occupée par un bâtiment industriel de plus de 11000m<sup>2</sup> réhabilitable en divers usages, usines, commerces, bureaux...</p> <p>Un projet de galerie marchande est à l'étude. Ce qui est un bon point pour occuper cet espace en friche, cependant, il faut mettre en place un périmètre de sauvegarde commerciale afin de s'assurer de ne pas créer une quelconque forme de concurrence entre les commerces de la future galerie marchande et les commerces du centre-ville.</p> <p>La CMA nous accompagne dans la mise en place de ce périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et d'un droit de préemption.</p> <p>Nous serons également assistés par Urbanvitaliz, un organisme spécialisé dans le recyclage des friches qui aide les collectivités territoriales.</p>
Autres politiques publiques concernées	Fonds vert friche
Partenaires	CMA, Urbanvitaliz et l'EPFA
Dépenses	A définir
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• CCSAL : à définir</li> </ul>
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La réhabilitation de la friche avec l'implantation des nouveaux commerces/artisans permettra sur le long terme d'évaluer les résultats de cette action.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation aura un impact important tant sur le plan socio-démographique, avec l'augmentation du nombre d'emploi sur le territoire, mais aussi avec l'augmentation de l'offre commerciale qu'il faudra évidemment surveiller pour ne pas qu'elle nuise aux commerces de centre-ville et enfin sur l'environnement urbain qui permettra de passer d'un paysage industriel délaissé à une zone plus agréable et vivante.
Annexes	Annexe fiches actions n°7 de la CMA (p 68)
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°29	
Orientation stratégique	Engager des opérations d'adaptation aux modifications climatiques des espaces publics
Thème	Engager des opérations d'adaptation aux modifications climatiques des espaces publics
Nom de l'action	Introduction forte de la nature en ville permettant à la fois de limiter les îlots de chaleur et de favoriser le retour de la biodiversité en ville
Numéro de l'action	E1
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	Dannemarie dispose de deux axes routiers importants, avec une grande fréquentation et un paysage fortement minéralisé en centre-ville
Description de l'action	L'implantation d'arbres et la création d'espaces verts perméable en centre-ville, notamment l'aménagement du parc Eliane Picard à l'arrière de l'ancienne mairie.
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	Etat, Région Grand Est, CeA, AERM
Dépenses	180 458€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CeA : à définir</li> <li>• Etat (fonds vert) : 36 091€ (montant sollicité)</li> <li>• AERM : 54 138,40€</li> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• Ville de Dannemarie : 36 091,60€</li> </ul>
Calendrier	Implantation d'une aire de jeux en 2023, aménagement du parc en 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'augmentation du nombre d'espace vert et ombragé ainsi que la diminution des surfaces imperméabilisées permettront d'évaluer le bon déroulement de cette action
Conséquence sur la fonction de centralité	Diminution de la température au niveau du sol, augmentation de la biodiversité et amélioration de la qualité paysagère.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie Direction du développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°30	
Orientation stratégique	Engager des opérations d'adaptation aux modifications climatiques des espaces publics
Thème	Engager des opérations d'adaptation aux modifications climatiques des espaces publics
Nom de l'action	Amélioration paysagère de la commune via un plan façade, l'aménagement des entrées de ville et de parcs urbains
Numéro de l'action	E2
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	La commune de Dannemarie ne dispose pas d'élément paysager qui définisse clairement son entrée notamment depuis la commune de Gommersdorf, et des travaux de revalorisation du patrimoine bâtis en centre-ville sont à envisager
Description de l'action	Amélioration du cadre paysager et environnementale de Dannemarie avec une rénovation des façades, une délimitation marquée de l'entrée de ville et l'ajout d'espaces verts pour améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 000 € HT pour le plan façade sur 6 ans</li> <li>• Autres dépenses à définir</li> </ul>
Plan de financement	Plan façade : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Dannemarie : 30 000 €</li> </ul>
Calendrier	2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La rénovation de 5 façades par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le but d'embellir la ville et ainsi de redynamiser le centre-ville de Dannemarie. La mise en valeur du patrimoine bâti existant permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie, mais également à rendre la ville plus attractive
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie Direction du développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°31	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Créer des espaces innovant pour l'emploi sur le territoire
Nom de l'action	Création d'un espace de coworking
Numéro de l'action	P1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	L'épisode du COVID a bousculé l'organisation du travail, notamment par le développement du télétravail et le développement des micro-entreprises.
Description de l'action	<p>La CCSAL souhaite développer un site de co-working pouvant accueillir des mico-entrepreneurs. Ce site pourra également être mis à disposition de travailleurs frontaliers ou de grandes entreprises des bassins de Mulhouse et Belfort en télétravail et souhaitant conserver un lien social. Une étude a été engagée par le Cabinet Espélia pour évaluer la pertinence de la démarche.</p> <p>L'objectif de cette étude est d'estimer les potentiels utilisateurs d'un tel lieu, de rechercher quelconque concurrence dans le domaine sur le territoire et de pré-dimensionner l'offre des services.</p>
Autres politiques publiques concernées	Méthode « tiers-lieux » du label bas carbone porté par la DREAL
Partenaires	Espelia
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement : 370 000€</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (montant sollicité) : 123 000 €</li> <li>Région Grand Est : à définir</li> <li>CCSAL : 127 000 €</li> </ul>
Calendrier	Réalisation de l'étude : juillet 2023 à octobre 2023 Projet d'investissement : 2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les résultats de l'étude et plan d'action élaboré à sa suite Projet d'investissement défini précisément
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire de la CCSAL dispose de nombreux tiers lieux, mais pas encore d'espace de coworking. En placer un à proximité de Dannemarie ne fera qu'affirmer le rôle de ce pôle urbain dans le domaine de l'emploi
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Développement : chef de projet PVD

Fiche-action n°32	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Créer des espaces innovant pour l'emploi sur le territoire
Nom de l'action	Création d'une recyclerie alliant projet de revalorisation des déchets et insertion professionnelle
Numéro de l'action	P2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	La communauté de communes dispose d'un nouveau centre de valorisation (déchetterie). Elle aimerait pouvoir d'une part, donner une seconde vie aux déchets qui peuvent être réparés, rénovés, restaurés, etc. et d'autre part pouvoir créer de l'emploi pour effectuer ce travail de tri/réparation/revente. Les emplois ainsi créés pourraient servir de métier d'insertion pour des personnes en difficulté. Ce dernier aspect répond à l'augmentation de la précarité et du chômage sur Dannemarie.
Description de l'action	L'action consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensionner les flux de produits entrant sur le site du centre de valorisation intercommunal</li> <li>• Evaluer les besoins pour définir un modèle économique viable en filière de réemploi</li> <li>• Identifier des partenaires publics, privés et associatifs permettant la bonne mise en œuvre de ce modèle</li> <li>• Réaliser les investissements pour les infrastructures en conséquence</li> </ul>
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	Espélia, Intercommunalités voisines, structures d'insertion
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude pré-opérationnelle 45 000 €</li> <li>• Investissement : en maturation</li> </ul>
Plan de financement	A définir
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Résultat de l'étude et réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Un projet de recyclerie à un impact sur un vaste territoire, il bénéficiera à l'ensemble de la CCSAL voir au-delà, mais il sera davantage bénéfique aux populations proches du site dont Dannemarie fait partie
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chef de projet PVD Service Produits résiduels ménagers : responsable de service (AM)

Fiche-action n°33	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Développement d'un projet culturel structurant et d'activité pour les adolescents
Nom de l'action	Promouvoir une activité pour les jeunes adolescents
Numéro de l'action	P3
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	<p>La communauté de communes met à disposition de nombreuses activités pour la petite enfance, mais très peu d'activités sont organisées pour les adolescents du territoire.</p> <p>La Maison de la Nature du Sundgau propose des activités complémentaires dans le domaine de l'éducation à l'environnement et est par ailleurs « espace de vie sociale » reconnu par la CAF68.</p> <p>En complément, il serait donc intéressant de se rapprocher d'autres associations, notamment pour proposer des activités en rapport avec le monde du travail.</p>
Description de l'action	L'association, « L'Outil en Main » pourrait faire office de partenaire pour cette action. En effet, L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	L'association L'Outil en Main
Dépenses	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'une activité pour les jeunes adolescents sur le territoire de la CCSAL
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'objectif de cette action est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une activité ludique pour une tranche d'âge où l'offre récréative est insuffisante sur le territoire ;</li> <li>• Se mettre en position de susciter des vocations à travers la promotion de l'artisanat local ;</li> <li>• Construire du lien intergénérationnel entre jeunes, artisans, actifs, bénévoles et retraités.</li> </ul>
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	<p>Direction du développement : chef de projet PVD</p> <p>Direction des Solidarités et des Services aux Familles : responsable secteur jeunesse (AM)</p>

Fiche-action n°34	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Créer un évènement culturel marqueur du territoire
Nom de l'action	Créer un évènement culturel marqueur du territoire
Numéro de l'action	P4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	Il n'existe pas d'évènement périodique marquant sur le territoire de Dannemarie
Description de l'action	<p>Cette action consiste à définir le lieu, le type d'activité, le porteur de projet et le financement nécessaire à la création d'un évènement culturel à Dannemarie. L'installation d'une Micro-folie est envisagée.</p> <p>Une Micro-Folie est un dispositif culturel innovant, au service des territoires. Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant.</p> <p>D'autres projets sont à l'étude, tel qu'un festival de musique inspirer d'anciens évènements organisés périodiquement sur notre territoire.</p>
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	La Villette
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir.</li> <li>• Environ 50 000€ pour la création d'une micro-folie</li> </ul>
Plan de financement	A définir. Subventionnable à 80% maximum des dépenses d'investissement calculées hors taxes.
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La mise en place d'une activité culturelle, même ponctuelle pourrait indiquer le bon déroulé de cette action.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra d'une part de créer une activité culturelle pour divertir et instruire la population du territoire et d'autre part, cela permettra de valoriser l'identité culturelle de Dannemarie auprès des populations des territoires voisins et auprès des touristes.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chef de projet PVD / responsable du développement culturel (GM) Responsable communication (MBB)

Fiche-action n°35	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Contribuer au développement de la mobilité douce
Nom de l'action	Création de liaisons cyclables sécurisées EuroVélo6/piste cyclable de la Largue et Dannemarie/Ballersdorf
Numéro de l'action	P5
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie, CeA
Contexte	Il n'existe pas de liaison sécurisée pour les cyclistes entre la piste cyclable de la Largue et l'Eurovélo 6. De la même manière, il n'existe pas de liaison sécurisée, balisée entre Dannemarie et Ballersdorf. Une telle liaison permettrait de finaliser un itinéraire Dannemarie-Altkirch. Ces aménagements permettent de renforcer l'usage du vélo au quotidien.
Description de l'action	<p>Pour la liaison Eurovélo6/Piste de la largue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Opération de remembrement par la commune afin de prendre la maîtrise foncière de la future piste</li> <li>Participation au comité de pilotage/technique animés par la CeA</li> </ul> <p>Pour la liaison Dannemarie-Ballersdorf :</p> <p>Etude de faisabilité</p>
Autres politiques publiques concernées	Projet Avélo 2 (ADEME) Aménagement des itinéraires cyclables (CeA) Contrat de canal Rhône au Rhin Branche Sud
Partenaires	VNF, Région Grand Est, CeA, M2A, ADEME
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>270 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>Liaison Eurovélo6-VVL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Région Grand Est : maximum 135 000 €</li> <li>CeA : à définir</li> <li>M2A : 54 000 €</li> <li>CCSAL : 27 000 €</li> </ul> <p>Etude liaison Dannemarie-Ballersdorf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chiffrage en cours</li> </ul>
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les deux jonctions réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de favoriser l'usage du vélo pour relier Dannemarie aux communes périphériques et inversement
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chef de projet PVD / chargé de mission Avélo2 (BD)

Fiche-action n°36	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Contribuer au développement de la mobilité douce
Nom de l'action	Favoriser les mobilités durables autour de la gare (vélo en libre-service, plateforme d'autopartage...)
Numéro de l'action	P6
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL, Région Grand Est
Contexte	La commune de Dannemarie dispose d'atouts majeurs en faveur des mobilités douces, tels que le canal du Rhône au Rhin, très pratiqué par les cyclistes et la gare de Dannemarie, qui dessert les pôles intermédiaires du territoires (Altkirch, Montreux-Vieux, Illfurth, Zillisheim) ainsi que des pôles économiques importants (Belfort et Mulhouse). Cependant, l'usage de la voiture reste encore trop majoritaire, ce qui nuit au bon développement du centre-ville. En outre la gare de Dannemarie n'est aujourd'hui pas accessible pour les PMR et peu fonctionnelle pour les cyclistes
Description de l'action	Proposer une offre de services tels que des vélos en libre-service ou de créer une plateforme d'autopartage. Améliorer l'accessibilité de la gare de Dannemarie
Autres politiques publiques concernées	Projet AVELO2 (ADEME) Soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien (Région Grand Est) Soutien à l'achat de vélos spécifiques (Région Grand Est) Plan vélo Grand Est
Partenaires	ESAT pour la mise à disposition des vélos
Dépenses	Projet en maturation
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La mise en place des vélos sur les racks existants à Dannemarie et de la création d'une application pour louer les vélos. Evaluation de la viabilité d'un autopartage au départ de la gare.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action favorisera l'usage des moyens de transport non-polluant et au sein de Dannemarie.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chef de projet PVD / chargé de mission AVELO2 (BD)

Fiche-action n°37	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Rénovation et reconversion d'espace en tiers lieux
Nom de l'action	Rénovation de l'ancienne mairie en maison des associations
Numéro de l'action	P7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	Le bâtiment de l'ancienne mairie est un édifice datant des années 1880 à forte valeur patrimoniale (bâtiment en briques vernissées, tuiles plates, encadrements de fenêtres en pierre, clocheton) et historique. Il a abrité la mairie (1885-1962), l'école des filles (1885-1984), la bibliothèque municipale (1987-2006) et la MJC (depuis 1984).
Description de l'action	Le projet vise à rénover et mettre aux normes le bâtiment afin de le transformer en véritable maison des associations avec des salles adaptées aux activités de la MJC et de l'Orchestre d'Harmonie de Dannemarie, ainsi qu'une partie bureaux.
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	Etat
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 493 000€ HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DETR : 35 500€ (montant sollicité)</li> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• Ville de Dannemarie : 457 500€</li> </ul>
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle moteur de Dannemarie pour la vie associative de la CCSAL, les adhérents des associations venant de l'ensemble des communes.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°38	
Orientation stratégique	Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre ensemble
Thème	Rénovation et reconversion d'espace en tiers lieux
Nom de l'action	Reconversion de l'ancien centre de tri de La Poste
Numéro de l'action	P8
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	La labellisation PVD ouvre la possibilité pour la ville de Dannemarie de se voir mettre à disposition gratuitement les locaux vacants de la Poste (ancienne salle de tri et logement) pendant 3 ans, renouvelables 3 ans. La ville recherchait des locaux alternatifs pour le SSIAD de l'association Sundgau accompagnement.
Description de l'action	L'objectif de ce projet est de rénover les locaux pour permettre d'une part la relocalisation des activités de Sundgau accompagnement dans des lieux plus adaptés et d'autre part l'aménagement d'un logement d'urgence en cas de besoin d'une famille de Dannemarie ou de la CCSAL.
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	La Poste immobilier; Sundgau accompagnement
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 000€ HT</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville de Dannemarie 20 000€ HT</li> </ul>
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fin des travaux, installation de l'activité de SSIAD et pérennisation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien et développement de l'offre de soins à domicile (l'association de Dannemarie a été pionnière en 1982), création d'un logement d'urgence.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Services communaux de Dannemarie

Fiche-action n°39	
Orientation stratégique	Rénover et créer des espaces pédagogiques, culturels et sportifs
Thème	Rénovation/création de nouvelles infrastructures sportives et culturelles
Nom de l'action	Rénovation des équipements sportifs de Dannemarie
Numéro de l'action	R1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	<p>La commune de Dannemarie accueille des infrastructures sportives utilisées par un grand nombre d'associations et d'habitants du territoire. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un COSEC intercommunal, utilisé par le collège de Dannemarie et de nombreuses associations de sports collectifs et de combat. Il est fermé depuis deux ans suite à une dégradation de sa charpente et nécessite des travaux lourds de modernisation</li> <li>• Une salle communale polyvalente qui accueille également des activités sportives et qui est très vétuste</li> <li>• Une salle privée, la Dannemarienne, salle de gymnastique qui est une passoire thermique</li> <li>• Un plateau sportif</li> </ul>
Description de l'action	<p>Plusieurs actions sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rénovation de la charpente du COSEC et des sols sportifs fortement dégradés, ainsi que l'installation d'un éclairage basse consommation pour une réouverture au printemps 2024</li> <li>• Un avant-projet sommaire pour la rénovation de la salle polyvalente communale</li> <li>• Potentiellement, une étude pour la rénovation énergétique de la Dannemarienne (à confirmer)</li> <li>• Enfin, une étude de besoin pourra également être réalisée, notamment sur l'installation de terrain d'entraînements hivernaux et/ou de petits terrains multisports type CITY STADE.</li> </ul>
Autres politiques publiques concernées	<p>Schéma Régional de Développement du SPORT Plan « 5000 terrains de Sports » Politique de soutien à l'investissement de la CeA (FST, FAA, etc.)</p>
Partenaires	Région Grand Est, CeA, Etat
Dépenses	<p>Rénovation du COSEC Intercommunal : 883230€ HT Diagnostic de réhabilitation de la salle polyvalente : 25000 HT Diagnostic de réhabilitation Dannemarienne : 25000 € HT Diagnostic de besoin sur l'implantation de terrains multisports : 20000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Rénovation du COSEC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CeA : à définir</li> <li>• Etat (DETR) : 262 000 € (déjà attribué)</li> <li>• Région Grand Est : 173 010 €</li> <li>• CCSAL : 273 000 €</li> </ul> <p>Autres études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune : 10 000 €</li> <li>• CCSAL : 20000 €</li> <li>• CeA : 17500 €</li> <li>• Région Grand Est : 17500 €</li> </ul>

Calendrier	Rénovation du COSEC : fin 2023/début 2024 Autres études : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réouverture du COSEC au printemps 2024
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre aux collégiens, aux habitants du territoire et aux associations sportives la pratique de sports réguliers Attractivité de la commune pour de nouvelles installations de jeunes ménages
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du patrimoine intercommunal Commune de Dannemarie Direction du développement : chargé de mission sport Direction de la solidarité et des familles : charge de mission jeunesse

Fiche-action n°40	
Orientation stratégique	Rénover et créer des espaces pédagogiques, culturels et sportifs
Thème	Rénovation/création de nouvelles infrastructures sportives et culturelles
Nom de l'action	Création d'une nouvelle salle multisports de haute qualité environnementale et permettant le développement d'une nouvelle offre sportive sur le territoire
Numéro de l'action	R2
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCSAL
Contexte	Le décret tertiaire 2030 va considérablement modifier la réglementation thermique des bâtiments publics puisqu'un décret impose aux bâtiments de plus de plus de 1.000 m2 une série d'objectifs à atteindre en matière de consommation d'énergie : en 2030, le niveau de consommation devra enregistrer une baisse d'au moins 40% par rapport à 2010, de 50 % en 2040 et 60% en 2050. Ces objectifs ne pourront être atteints par les bâtiments sportifs dont est doté le territoire.
Description de l'action	L'objectif de cette action est de lancer un projet de salle multisports de haute qualité environnementale répondant à la fois aux impératifs énergétiques liés aux nouvelles réglementations au développement de la vie associative et à la pratique du sport de haut niveau pour des disciplines diversifiées. Cette salle pourrait voir le jour en 2030/32. Elle nécessite un long travail d'étude et de maturation qui sera entamé avant 2026.
Autres politiques publiques concernées	Schéma Régional de Développement du SPORT
Partenaires	Région Grand Est, CeA
Dépenses	A définir, projet en maturation
Plan de financement	A définir, projet en maturation
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'une nouvelle salle multisports
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversification des activités sportives d'intérieur pour les habitants du territoire
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chargé de mission sport

Fiche-action n°41	
Orientation stratégique	Rénover et créer des espaces pédagogiques, culturels et sportifs
Thème	Rénovation/création de nouvelles infrastructures sportives et culturelles
Nom de l'action	Modernisation des bâtiments d'accueil de l'école de musique intercommunale de Dannemarie
Numéro de l'action	R3
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Modéré
Maître d'ouvrage	CCSAL et commune de Dannemarie
Contexte	L'école de musique intercommunale accueille 150 élèves et souhaite se développer pour accueillir plus d'élèves et proposer des pratiques instrumentales plus diversifiées. Ses locaux actuels sont vétustes, nécessitent une rénovation énergétique d'ampleur et sont trop exigus pour ce développement. De plus, la taille et la qualité phonique des locaux (ancienne maison forestière) limitent certaines pratiques instrumentales (pratiques en groupe et orchestre notamment).
Description de l'action	Etude de programmation pour la construction d'une nouvelle école de musique permettant d'apprécier les besoins, et de chiffrer diverses options : agrandissement des bâtiments actuels, création d'un nouveau bâtiment, aménagement d'un bâtiment existant, etc.
Autres politiques publiques concernées	Soutien aux projets artistiques (CeA) Diverses politiques publiques de la DRAC
Partenaires	Région Grand Est, ADHAUR
Dépenses	Etude de programmation : 30 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCSAL : 10 000 €</li> <li>• DRAC : 10 000 €</li> <li>• Région Grand Est : à définir</li> <li>• CeA : à définir</li> </ul>
Calendrier	2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etude de programmation réalisée avec trois scénarios possibles
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement d'une pratique culturelle (la musique) sur l'ensemble du territoire.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction du développement : chargé de mission culture Direction du patrimoine intercommunal

Fiche-action n°42	
Orientation stratégique	Rénover et créer des espaces pédagogiques, culturels et sportifs
Thème	Rénovation/création de nouvelles infrastructures sportives et culturelles
Nom de l'action	Rénovation des écoles maternelle et primaire
Numéro de l'action	R4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Dannemarie
Contexte	Bâtiments des années 60, hors normes PMR et incendie, énergivores
Description de l'action	Rénovation afin de réduire les consommations d'énergie et de respecter les normes PMR et incendies tout en offrant un meilleur service au corps enseignant et aux enfants, notamment en termes de dimensionnement des espaces.
Autres politiques publiques concernées	
Partenaires	AFUT (étude de population scolaire)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Calendrier	2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La réalisation des travaux de rénovation
Conséquence sur la fonction de centralité	Dannemarie accueille de nombreux enfants en provenance des villages environnants, notamment en classe bilingue allemand.
Annexes	
Service Intercommunal ou communal concerné	Direction, services techniques

## Annexes des Fiches-Actions

Annexe de la fiche n°10 : Pré-diagnostic des cités ouvrières .....	46
Annexe de la fiche n°13 : Convention Ma Boutique à l'Essai .....	51
Annexes des fiches n° 14-15-17-18 : Liste d'actions proposé par la CMA .....	57
Annexe de la fiche n° 16 : Fiche label qualité accueil .....	73
Annexe de la fiche n° 19 : Convention de partenariat .....	76
Annexe de la fiche n°20 : Convention tripartite .....	89
Annexe de la fiche n°21 : Devis et cahier des charges de l'étude .....	93

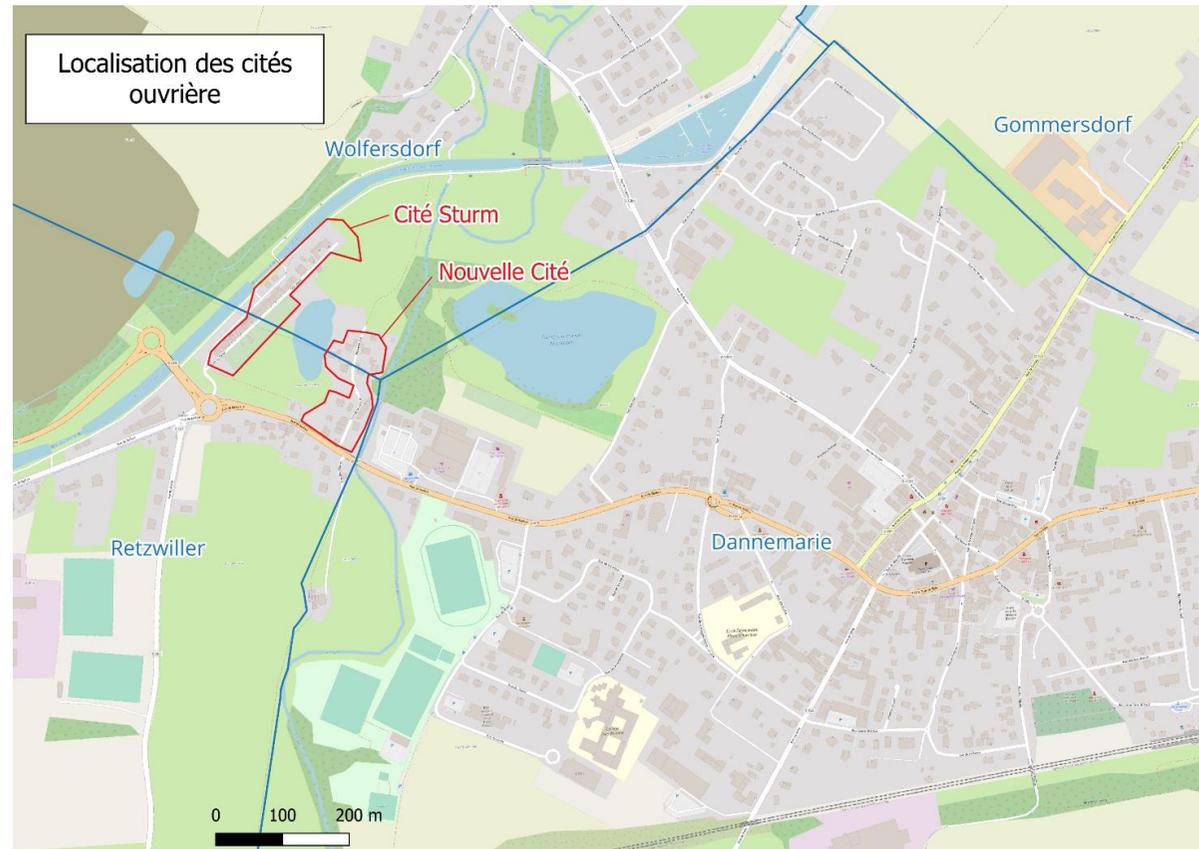
## Annexe de la fiche n°10 : Pré-diagnostic des cités ouvrières

### Pré-diagnostic logements des deux cités ouvrière à Retzwiller / Wolfersdorf

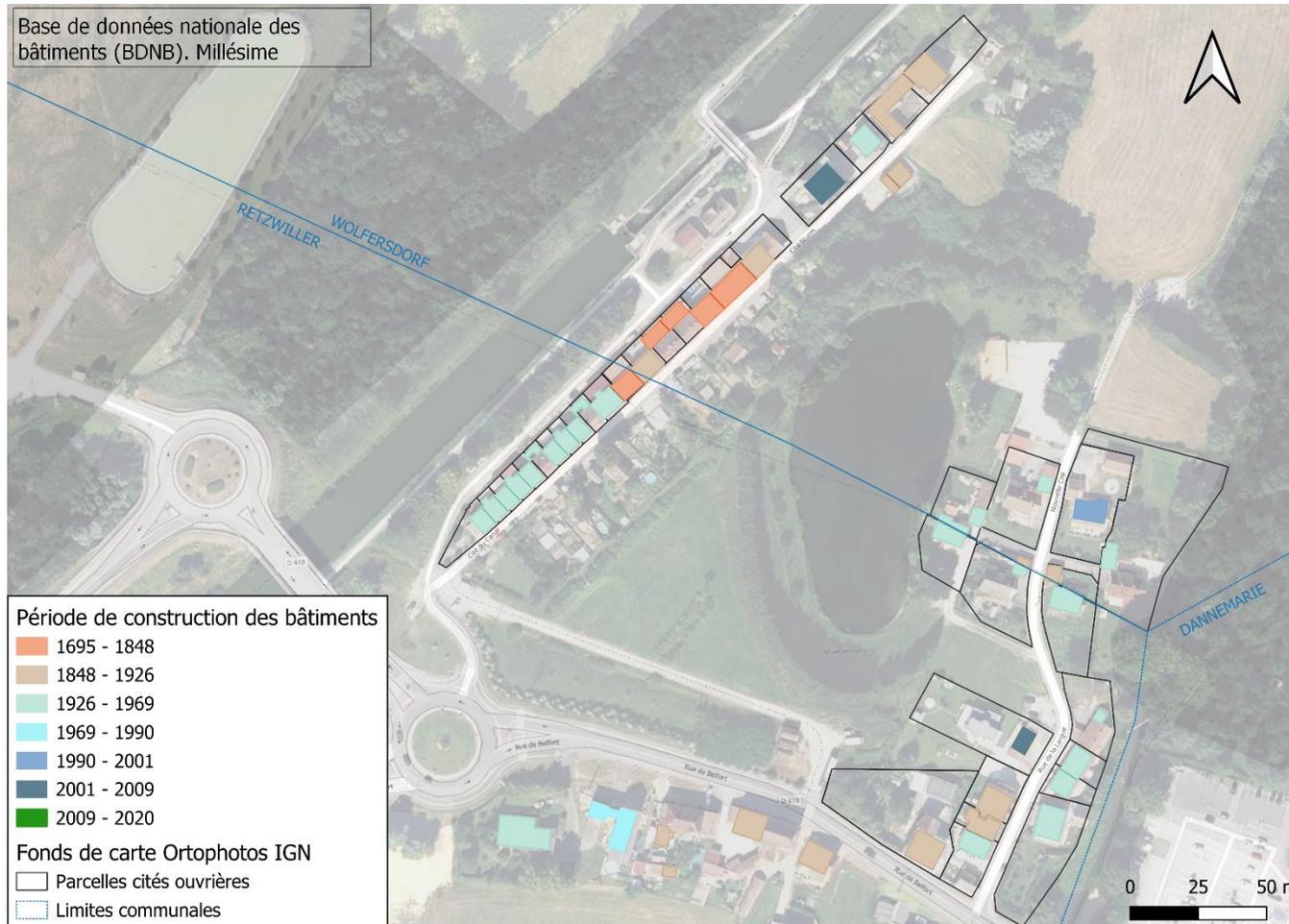
Les deux cités ouvrières étudiées sont situées en limite communale avec le bourg-centre de Dannemarie et à cheval entre Retzwiller et Wolfersdorf. Elles disposent d'un cadre paysager plutôt intéressant, entre le canal du Rhône au Rhin au Nord-Ouest et la Largue à l'Est. Elles sont également à proximité du Lattloch et d'un étang de pêche situé entre les deux petites cités ouvrières. Le nombre de logements avoisine les 35 logements.

La cité le long du canal dite, la cité Sturm, a été la première, construite dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, avec une deuxième programmation de logement dans les années 50. Le bâti est constitué de petites maisons à un étage carré, établies sur un même modèle. Chacun de ces modules est accolé au pignon du module voisin, formant une longue barre de maisons en bordure du canal du Rhône au Rhin.

La seconde cité a été construite dans les années 50 et est constituée en partie de maisons mitoyennes le long de la Largue et de maisons individuelles avec jardin et abri de jardin.

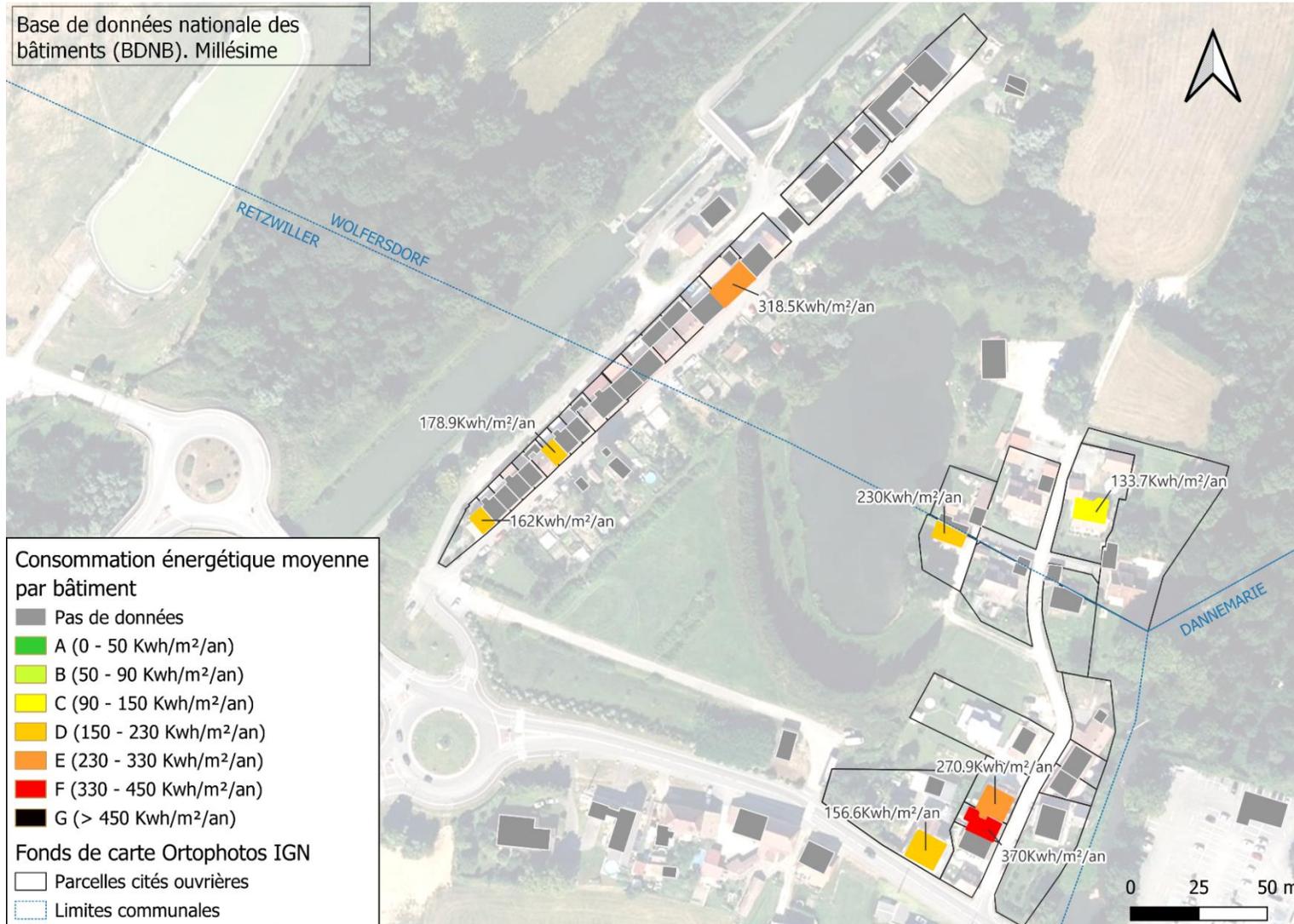


## L'âge du bâti des cités ouvrières

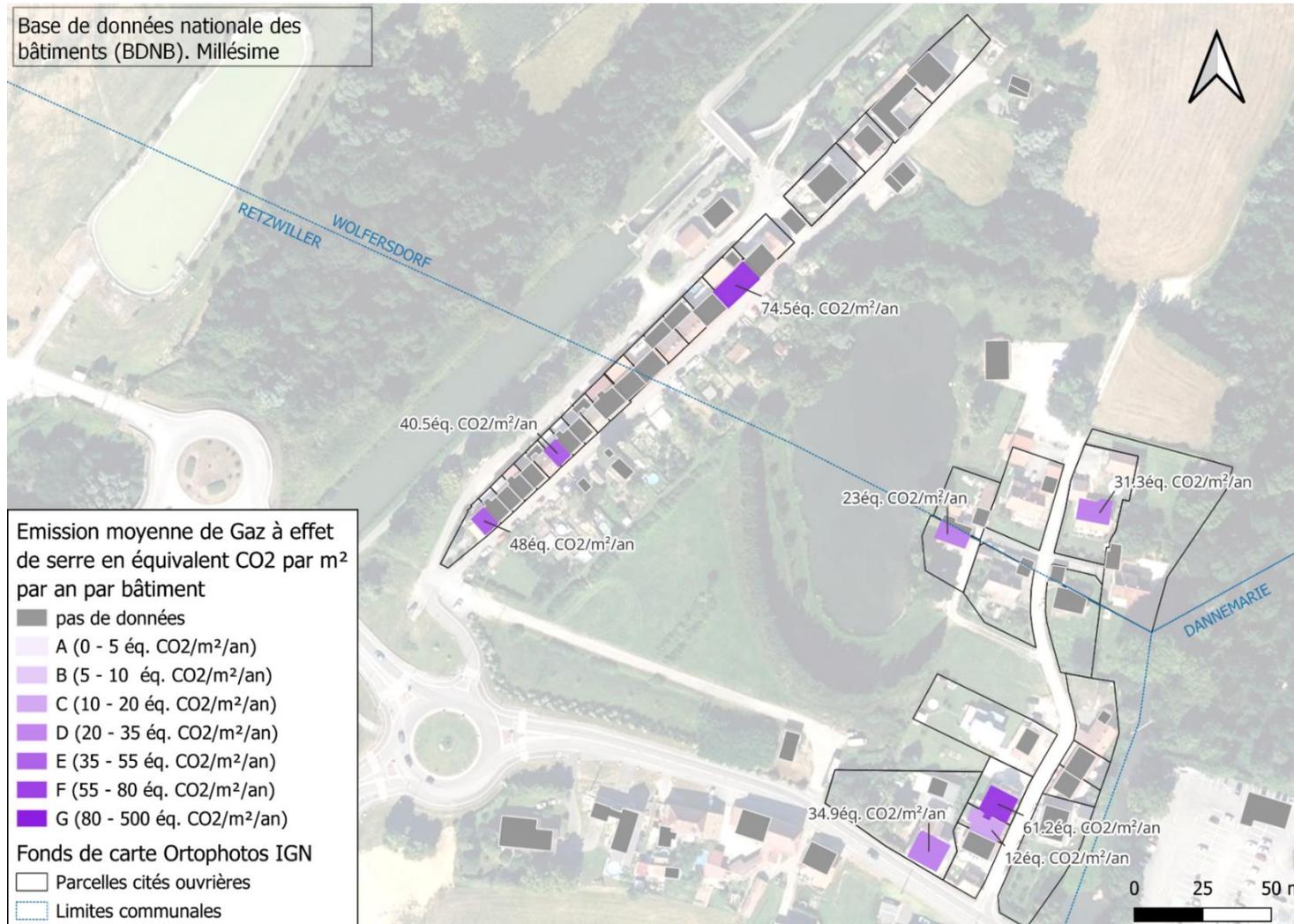


Sur cette carte, nous pouvons observer les différentes périodes de construction des bâtiments des deux cités. On peut identifier trois phases de constructions : la première, en orange, qui correspond à l'année 1820, actuellement disposée au milieu de la cité Sturm, la deuxième phase, en beige, qui correspond aux années 1900, au bout de la cité Sturm et à l'entrée de la nouvelle cité (rue de la largue) et enfin une troisième phase en bleu ciel, entre 1950 et 1954 qui prolonge la cité Sturm vers le sud et la nouvelle cité vers le nord. On peut également remarquer la présence de bâtis plus récents, construits après les années 1990.

## Consommation énergétique moyenne des bâtiments des cités ouvrières



## Emissions moyennes de GES par bâtiments des cités ouvrières



## Conclusion

Malgré que la base de données Nationale des bâtiments ne dispose pas de données exhaustives sur l'ensemble des bâtiments étudiés, nous pouvons extrapoler les valeurs moyennes de consommation et d'émission de GES grâce aux différents phasages de constructions des deux cités ouvrières. Nous pouvons estimer qu'une **dizaine de logements** (ceux construits en 1900 et avant) dans la cité Sturm disposent d'une étiquette énergétique de **catégorie E** voir **F** et une étiquette de **catégorie F** voir **G** pour les émissions de gaz à effet de serre.

Pour les bâtiments construits dans les années 50, il semblerait que la **catégorie D** pour la consommation d'énergie et les **catégories D et E** pour les émissions de GES soit assez représentatif du reste des bâtiments. Soit une **vingtaine de logements**. Seul un bâtiment récent (construit après 1990) a été évalué par la BDNB, cependant, il n'a pas l'air d'être plus performant énergétiquement que le reste des bâtiments construits dans les années 50.

Si aucune rénovation n'est envisagée, la moitié de logements de ces deux cités ouvrières seront considérés comme indécents aux yeux de la loi d'ici 10 ans et ils seront donc interdits à la location.

## Annexe de la fiche n°13 : Convention Ma Boutique à l'Essai



# Convention Ma Boutique à l'Essai

Entre

La **Fédération des Boutiques à l'Essai**, association loi 1901, domiciliée au 8 rue du Change 60200 Compiègne et représentée par son Directeur, Monsieur Olivier BOURDON.

ci-après désignée « la Fédération »

et

La **Communauté de communes Sud Alsace Largue**, 7 rue de Bâle, 68210 DANNEMARIE, représentée par son Président, Monsieur Vincent GASSMANN.

ci-après désignée « la collectivité »

## PREAMBULE

Au mois de mai 2013, Initiative Oise Est a proposé à la Mairie de Noyon de mettre en place une opération appelée Ma Boutique à l'Essai. Cette opération ayant pour but de permettre, pendant une durée de 6 mois, à un porteur de projet de tester son projet de commerce.

L'Opération est mise en place en juin 2013 en partenariat avec la Ville de Noyon, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Avenir l'association des commerçants et Initiative Oise Est. Après un appel à candidature et un comité de sélection, la première bénéficiaire de l'opération ouvre sa boutique le 8 novembre 2013.

Suite aux nombreux retours presse et à l'intérêt pour cette opération de la part de nombreuses collectivités, Initiative Oise Est a souhaité structurer l'opération Ma Boutique à l'Essai afin, à terme de,

constituer un réseau national dont les objectifs principaux seront l'échange d'expérience, la mutualisation d'outils communs et le développement du concept. C'est ainsi que la Fédération des Boutiques à l'Essai a été créée.

La marque « Ma Boutique à l'Essai » a été déposée à l'INPI sous le n° 14 4 068 815 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41. La marque « Mon Commerce, mon Village » a été déposée à l'INPI sous le n° 17 4 370 117 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41. La marque « Ma Boutique, mon Quartier » a été déposée à l'INPI sous le n° 16/4295635 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41. Et La marque « Mon Resto à l'Essai » a été déposée à l'INPI sous le n° 20 4 626 188 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41.

## ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente charte a pour objet de définir les modalités de coopération et d'utilisation des marques « Ma Boutique à l'Essai », « Mon Commerce, mon Village », « Ma Boutique, mon Quartier » et « Mon Resto à l'essai » par des organismes à vocation de développement économique, et notamment les Mairies, Agences de Développement Economiques, Structure d'accompagnement à la création d'entreprise, Compagnies consulaires ... Dans le cas présent elle concerne exclusivement la **Communauté de communes Sud Alsace Largue**.

## ARTICLE 2 : Objectifs du concept et de ses déclinaisons.

Ma Boutique à l'Essai est une opération visant à proposer à un créateur de tester pendant plusieurs mois son projet de commerce. C'est une opération de redynamisation de centre-ville qui permet de créer de l'activité commerciale au sein de locaux commerciaux vacants.

## ARTICLE 3 : Engagements de la Fédération

Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'engage à mettre à disposition de la collectivité sur la durée de la convention :

- Les marques « Ma Boutique à l'Essai », « Mon Commerce, mon Village », « Ma Boutique, mon Quartier » et « Mon Resto à l'essai »
- Les chartes graphiques associées et les différents supports de communication développés.
- L'impression et la pose de la vitrophanie de la première boutique à l'essai.
- La création et l'impression des affiches et flyers de chacune des opérations.
- Les différents outils développés dans le cadre de chacune des opérations.
- Son retour d'expérience.
- Les moyens matériels suivants :
  - Guide de mise en œuvre
  - Outils d'accompagnement de chaque action : rétroplanning, documents auprès des candidats, des partenaires, des propriétaires

G

- lateforme de formation numérique (vidéos de formation) - P

Et les moyens humains suivants :

- A  
ccompagnement personnalisé sur le montage de chaque opération ○ Déplacement selon besoin ○ Session de formation sur les concepts : formation méthodologique et technique pour apprendre les étapes de mise en place d'une boutique à l'essai

La fédération développera également :

- La communication autour du développement de l'opération.
- Le site internet : [www.maboutiquealessai.fr](http://www.maboutiquealessai.fr)
- De nouveaux outils de sensibilisation et de présentation du concept.
- Des échanges et des rencontres avec les collectivités signataires de la convention.

## ARTICLE 4 : Engagement de la collectivité

La collectivité s'engage quant à elle à :

- Respecter les Fondamentaux de Ma Boutique à l'Essai (Cf Annexe 1), de Mon Commerce, mon Village (Cf Annexe 2), de Ma Boutique, mon Quartier (Cf Annexe 3) et de Mon Resto à l'Essai (Cf Annexe 4).
- Communiquer autour de chaque opération et toujours préciser qu'elle est membre de la Fédération. -

Respecter les chartes graphiques transmises par la Fédération.

- Transmettre à la Fédération un point de suivi régulier des opérations sur son territoire.
- Faire bénéficier de son retour d'expérience d'autres collectivités sur demande de la Fédération.
- Orienter les contacts d'autres collectivités intéressées vers la Fédération.
- Participer, autant que possible, aux échanges et aux rencontres autour du concept.
- Régler une adhésion annuelle de SIX MILLE EUROS (6 000 euros).

## ARTICLE 5 : Durée et clause de non-concurrence

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit du ..... au ..... et pourra faire l'objet d'une tacite reconduction après acceptation des différentes parties.

La collectivité s'interdit directement ou indirectement de développer sur son territoire toute autre marque susceptible de concurrencer les marques « Ma Boutique à l'Essai », « Mon Commerce, mon Village », « Ma Boutique, mon Quartier » et « Mon Resto à l'essai » pendant la durée du présent contrat et de ses renouvellements et pendant les 3 années suivantes.

En cas de non ré-adhésion, la collectivité s'engage à ne plus utiliser les marques « Ma Boutique à l'Essai » « Mon Commerce, mon Village », « Ma Boutique, mon Quartier » et « Mon Resto à l'essai », ainsi que la méthodologie et les outils de communication associés (plaquettes, logos etc), ainsi que tout élément graphique s'y rattachant ou y faisant référence : store-banne, police d'écriture. La collectivité s'engage à retirer la vitrophanie qui pourrait subsister sur un ou des locaux, et ce dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'adhésion.

## ARTICLE 6 : Responsabilités et garanties

La Fédération ne pourra être tenue d'aucune responsabilité vis-à-vis de tout engagement pris par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération sur son territoire. De façon générale, la collectivité s'engage à ne rien faire ou entreprendre de quelque manière que ce soit qui puisse porter atteinte ou ternir l'image de la Fédération et de la marque pendant toute la durée de la présente convention ou après la fin de celle-ci.

## ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Si un différend intervient à l'occasion de l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. En cas de désaccord des parties, la présente convention pourra être dénoncée de manière unilatérale n'entraînant aucune compensation financière.

Fait en deux exemplaires

Le

Pour la Fédération des Boutiques à l'Essai,

Olivier BOURDON, Directeur

Pour la collectivité,

Vincent GASSMANN, Président





## ANNEXE 1

# Les Fondamentaux Ma Boutique à l'Essai

## 1- Une opération partenariale

Ma Boutique à l'Essai se veut une opération de redynamisation de centre-ville associant acteurs publics et privés. La réussite de l'opération est basée sur l'expérience et les connaissances de chacun des partenaires.

Ainsi l'opération associe toujours une mairie, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise. Il est également conseillé d'y associer l'association des commerçants et les différents acteurs économiques de la commune d'implantation (assureur, banquiers, Pôle Emploi, agence de communication ...).

**Il ne peut s'agir d'une opération à but lucratif.**

## 2- L'accompagnement et le suivi du porteur de projet

**L'accompagnement et le suivi du porteur de projet est au cœur du dispositif.**

Le porteur de projet doit obligatoirement bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration de son dossier de candidature à l'opération Ma Boutique à l'Essai.

Chaque dossier de candidature devra comporter une présentation complète du projet de commerce envisagé ainsi qu'un prévisionnel financier validé par un réseau d'accompagnement (CCI, plateforme Initiative...).

Les dossiers de candidature sont ensuite expertisés et validés par un comité composé d'élus, experts en création d'entreprise et acteurs du développement économique local.

Une fois l'installation du nouveau commerçant réalisée, un suivi personnalisé est mis en place avec ce dernier pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

## 3- Le local et son emplacement

Le local qui accueillera l'opération doit être bien placé. Il doit être situé sur un axe passant disposant de places de stationnement à proximité. Son loyer devra de préférence être minoré pour le rendre attractif.

Pour permettre aux futurs candidats de se projeter, il sera indispensable de proposer un local pouvant être opérationnel rapidement.

#### 4- Echanges et retours d'expérience

Chaque signataire de la Charte Ma Boutique à l'Essai s'engage à apporter régulièrement son retour d'expérience et à échanger avec les différents acteurs de cette opération afin de développer de nouvelles pistes de travail destinées à perfectionner le concept.

## Annexes des fiches n° 14-15-17-18 : Liste d'actions proposé par la CMA

**La liste des actions proposées par la Chambre de Métiers d'Alsace dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en cours de préparation par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en lien avec la commune de Dannemarie.**

1. Présentation d'un premier niveau de la situation de l'artisanat du territoire : Chiffres clés de l'artisanat du territoire de la commune Dannemarie + CCSAL : Situation au 1<sup>er</sup>/01/2023 et au 1<sup>er</sup>/01/2022 (stock entreprises, secteurs et groupes d'activités, immatriculations/radiations, âges des dirigeants (prise en charge par la CMA),
2. Participation de la CMA à l'action « Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce » (MCBAIC) : Expert CMA pour l'accompagnement de candidats le vendredi 07/12, participation d'un élu CMA au jury en matinée du samedi 08/12, participation au point presse (technique et politique) de lancement le 26/09 à Dannemarie, communication sur nos réseaux sociaux, relais d'information auprès des porteurs de projets que nous accompagnons, prix CMA d'une valeur de 1000 €,
3. Pour réunir et accompagner les micro-entrepreneurs, organisation d'ateliers Form'action sur les deux thématiques « les essentiels de la microentreprise » et « rester ou sortir du statut de la micro-entreprise » (prise en charge financière par la CCSAL),
4. Marque Artisans d'Alsace : Participation de la CCSAL à l'adhésion de la marque artisan d'Alsace pour 10 artisans/an, avec possibilité d'avenant en cours d'année en fonction du nombre des demandes (prise en charge financière par la CCSAL),
5. Atelier de la sensibilisation à destination des artisans de la réparation des objets du quotidien : réglementation, gestion des déchets, label Répar'acteur®, accroissement de sa visibilité. Accompagnement des entreprises pour leur labellisation et leur valorisation territoriale de l'action collective (animation prise en charge par la CMA),
6. Réunion de sensibilisation au développement durable pour les entreprises et particulièrement les autoentrepreneurs, notamment sur les thématiques du gaspillage alimentaire, énergie, eau, mobilité, la gestion des déchets, des emballages, ... (animation prise en charge par la CMA),
7. Accompagnement de la collectivité à la mise en place du droit de préemption : avis CMA
8. Sondage auprès des artisans du secteur alimentaire et des activités de services avec ou sans point de vente pour un état des lieux de leur situation et connaître leurs besoins développement, communication et commercialisation (prise en charge financière par la CCSAL),
9. Accompagnement au développement et à la professionnalisation des commerçants et artisans : Pass Enjeu (approche à 360° de l'entreprise), Pass thématiques (possibilité de participation financière de la CCSAL), ...
10. Journée de la Fête de l'artisanat dans le Sundgau organisée par la Chambre de Métiers d'Alsace, en 2025, à l'échelle du Sundgau pour la valorisation des entreprises et des métiers de l'artisanat (participation financière de la CCSAL).

1.

P

remier niveau de présentation de la situation de l'artisanat du territoire

Niveau de priorité fort / moyen / faible

Prise en charge par la CMA

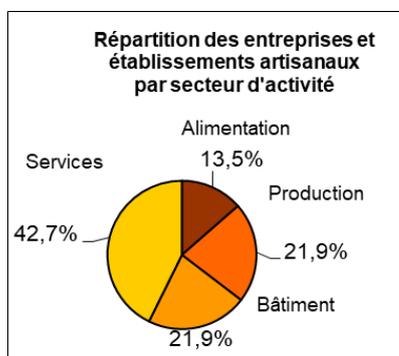
L'évolution du nombre d'entreprises artisanales sur cinq ans à l'échelle de la communauté de communes suit la moyenne alsacienne. Par contre, la présence artisanale évolue faiblement sur la commune de Dannemarie (+1.1 % de 2021 à 2022). Est-ce pour des problématiques de locaux ou parce que les nouvelles entreprises qui sont majoritairement des microentreprises, commencent leur activité au domicile du dirigeant.

Evolution nombre entr et ets artisanaux	2018	2019	2020	2021	2022
Alsace	37716	40413	44429	49287	53765
CC Porte d'Alsace - Largue	440	483	523	573	629
Dannemarie	82	85	93	95	96

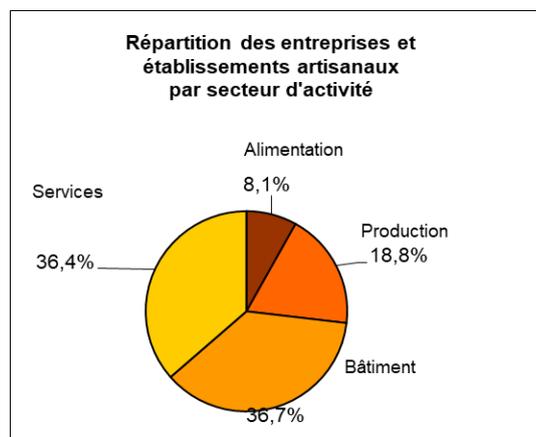
Evolution N/N-1 des entr et ets artisanaux		2019	2020	2021	2022
Alsace		7,2%	9,9%	10,9%	9,1%
CC Porte d'Alsace - Largue		9,8%	8,3%	9,6%	9,8%
Commune Dannemarie		3,7%	9,4%	2,2%	1,1%

La répartition des quatre secteurs d'activités de l'artisanat sur le territoire :

Proportionnellement à l'ensemble des secteurs de l'artisanat, les secteurs de l'alimentaire et des services sont mieux représentés sur la commune la commune de Dannemarie. Mais ces deux secteurs d'activité se sont mieux développés à l'échelle de la Communautés de communes (Cf. chiffres clés artisanat CMA).



Commune Dannemarie



## CCSAL

On notera que 50 % des entreprises artisanales du secteur alimentaire de la commune de Dannemarie sont dirigées par un chef en âge de commencer à préparer sa retraite. C'est le double de la moyenne alsacienne.

2023	Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%
Alsace	1 351	26,4%	2 931	33,9%	4 586	24,4%	4 157	21,1%	13 025	24,9%
CCSAL	20	37,7%	37	33,6%	62	26,6%	42	18,4%	161	25,8%
Dannemarie	7	50,0%	6	27,3%	4	19,0%	9	25,0%	26	28,0%

La part des créations d'entreprises artisanales sous le statut fiscal de la micro-entreprise sur le secteur de la CCSAL représente les  $\frac{3}{4}$  des nouvelles immatriculations et dépasse la moyenne alsacienne. S'agit-il de polyactivité ou d'activité principales ? Comment évolueront ces activités sur le territoire et vont-elles perdurer pour devenir des activités structurantes, génératrices de richesse et créatrices d'emplois pour le territoire ?

répartition des immatriculations d'entreprises artisanales en 2022	Alsace	CCSAL	Dannemarie
Créations hors micro-entrepreneurs	26%	13%	40%
Reprises	2%	3%	10%
Autres	1%	0%	0%
Création par micro-entrepreneurs	71%	84%	50%

Cf. En pièces jointes, les chiffres clés de l'artisanat au 01/01/2022 et 01/01/2023 de la commune de Dannemarie et de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Sur demande, les chiffres clés peuvent être approfondis en fonction des besoins du territoire.

2.

P

**articulation de la CMA à l'action « Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce »  
(MCBAIC) Les 8 et 9 décembre 2023 à Dannemarie**

Niveau de priorité **fort** / moyen / faible

Prise en charge financière par la CMA

- Présence d'un agent expert de la Chambre de Métiers pour l'accompagnement de candidats la journée du vendredi 08/12/2023
- Participation d'un élu CMA au jury en matinée du samedi 09/12 et remise des prix
- Participation d'un agent et d'un élu de la CMA à la réunion de lancement avec point presse le 26/09 à Dannemarie,
- Communication sur l'événement sur les réseaux sociaux de la CMA (fournir les visuels prêts à publier),
- Relais e la communication auprès des porteurs de projets accompagnés par notre établissement,
- Prix CMA d'une valeur de 1000 € pour l'accompagnement personnalisé d'un artisan porteur de projet récompensé au concours MCBAIC.

### 3. Pour réunir et accompagner les micro-entrepreneurs : Organisation d'ateliers Form'action

Niveau de priorité fort / **moyen** / faible

Prise en charge financière par la CCSAL

Au-delà de la facilité à créer une entreprise, la pérennité des structures créées demeure un défi important : ainsi, 50% des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre leur sixième année d'existence. Il est donc primordial de renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales dès leur création afin de leur permettre de développer leur activité de manière sereine et durable et de leur apporter les outils de gestion et pilotage nécessaires à leur fonctionnement.

L'objectif est de proposer au chef d'entreprise installé ou en voie de l'être une information personnalisée sur des thèmes pratiques et rapides à mettre en œuvre. En l'occurrence, il s'agirait pour commencer de cibler prioritairement les micro-entrepreneurs représentant la majorité des immatriculations ces dernières années, quelque soit le secteur d'activité :

- Organisation de sessions d'une durée de 3 heures en présentiel sous forme d'une information approfondie en une première réponse pour accompagner les micro-entrepreneurs dans le développement de leur entreprise, O
- Animation des sessions form'action par un expert interne à la CMA. A

2 thématiques :

- Micro entreprises « **rester ou sortir de la micro** » : groupe de quatre dirigeants micro-entrepreneurs installés et s'interrogeant sur un changement de régime,
- « **les essentiels de la micro** » : groupe de six personnes maximum pour micro-entrepreneurs installés depuis peu qui veulent apprendre les bases du fonctionnement de l'entreprise qu'ils ne connaissent pas. La form'action est ouverte également au micro-entrepreneurs en cours de préparation de leur projet.

Les form'actions seront organisées prioritairement en territoire (salle mise à disposition par la commune de Dannemarie et/ou la CCSAL sous réserve que les conditions d'accueil et d'organisation puissent être respectées).

Remarque : Les ateliers « rester ou sortir » nécessite une mise à disposition de matériel informatique pour les stagiaires (salle équipée en matériel informatique pour chaque stagiaire (sinon, possibilité d'organisation des ateliers dans les locaux de la CMA)

→ Budget commune : 675 € HT / atelier

#### 4. Valoriser les entreprises de proximité et permettre aux consommateurs de consommer local avec la marque Artisan d'Alsace :

Niveau de priorité **fort** / moyen / faible

Prise en charge financière par la CCSAL

Cf. détail dans la documentation en pièce jointe



La marque Artisan d'Alsace est une marque co-déposée par la CMA et l'ADIRA, et soutenue par la CeA.

Elle a pour but de valoriser les savoir-faire artisanaux, cultiver les talents alsaciens. Elle permet à de nombreux artisans d'être approuvés et reconnus en tant qu'artisans alsaciens.

Le soutien des savoir-faire et de la culture locale sont de plus en plus importants pour les consommateurs, aussi bien pour des raisons de consommation raisonnée que des questions de coût.

Ils sont de plus en plus demandeurs de produits et fabrications locales et veulent davantage acheter par des circuits courts. Le site de la nouvelle marque Artisan d'Alsace leur permet de dénicher les meilleurs artisans de proximité, voire même de leur territoire.

La marque Artisans d'Alsace permet aux entreprises accréditées de :

- e démarquer, S
- valoriser autrement une image de qualité associée à un savoir-faire valorisé V
- tous bénéficier d'une meilleure visibilité V
- bénéficier d'un kit de communication individuelle, mis à disposition par la CMA B

Pour être accrédité de cette marque, l'artisan doit présenter un dossier de candidature à la Chambre de Métiers d'Alsace et répondre à des critères précis. Son dossier sera étudié par une commission d'experts ;.

La collectivité peut encourager les artisans de son territoire à s'engager dans la marque Artisan d'Alsace. Si elle le souhaite, elle pourra les valoriser au cours d'une cérémonie de mise à l'honneur organisée par la collectivité avec la CMA.

Le coût d'accréditation pour l'entreprise : 240 TTC (200 € HT)

Renouvellement de l'accréditation chaque année

Evaluation d'un budget pour la collectivité pour inciter les entreprises du territoire à s'engager dans la démarche de marketing territorial avec la marque Artisan d'Alsace :

Trois options pour la collectivité pour une prise en charge financière de la première année d'accréditation de l'entreprise :

**Budget annuel porté par la collectivité pour un objectif de 10 entreprises accréditées à la marque Artisan d'Alsace sur son territoire**

**Option 1.**

P

prise en charge de la **moitié du coût** d'accréditation pour **10 entreprises**

+ **Support de communication personnalisable par la collectivité**

+ **bilan :**

Budget / an à charge de la collectivité :

**1**

**.560 € TTC (montant arrondi)**

Reste à charge par entreprise accréditée :

120 € TTC

**Option 2.**

Prise en charge de la **moitié du coût** d'accréditation pour **10 entreprises**

+ **Support de communication personnalisable par la collectivité**

+ Prise en charge de la communication et relation presse

(Organisation d'une **cérémonie** de mise en valeur des entreprises accréditées à la charge de la collectivité)

+ **bilan :**

Budget / an à charge de la collectivité :

**5**

**.400 € TTC (montant arrondi)**

Reste à charge par entreprise accréditée :

120 € TTC

**Option 3.**

Prise en charge de la **totalité du coût** d'accréditation pour **10 entreprises**

+ **Support de communication personnalisable par la collectivité**

+ Organisation d'une **cérémonie** de mise en valeur des entreprises accréditées\*

+ Animation du réseau ARTISAN D'ALSACE sur le territoire de la collectivité

+ **bilan :**

Budget / an à charge de la collectivité :

**8**

**.400 € TTC (montant arrondi)**

Reste à charge par entreprise accréditée :

120 € TTC

Site internet de la marque Artisans d'Alsace avec cartographie des entreprises accréditées :  
<https://www.marque-artisan.alsace/>

*Cf. Power point de présentation en pièce jointe*

**\*Frais de bouche, location d'une salle et cadeaux sont à la charge de la collectivité**

En pièce jointe, la documentation détaillée

**5. Atelier de la sensibilisation à destination des artisans de la réparation des objets du quotidien : label Répar'acteur®**

**6. Réunions de sensibilisation au développement durable pour les entreprises et particulièrement les autoentrepreneurs**

Niveau de priorité fort / **moyen** / faible

Animation prise en charge par la CMA

Salle de réunion mise à disposition par la CCSAL

**PASS DURABLE de la Chambre de Métiers d'Alsace pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique :**

- ✓ Animation des réunions et des webinaires pour tenir informées les entreprises (100% pris en charge) sur les thématiques de la **réglementation, gestion des déchets, le label Répar'acteur®, du gaspillage alimentaire, énergie, eau, mobilité, la gestion des déchets, des emballages,**
- ✓ Réalisation des diagnostics développement durable adaptés aux besoins de l'entreprise sur ces thématiques,
- ✓ Accompagnement individuels pour aider les entreprises à l'action
- ✓ Deux labels pour valoriser les engagements des artisans et l'accroissement de leur visibilité:
  - Label Imprim'vert
  - **Label Répar'Acteurs :** le label Répar'Acteur concernent toutes entreprises dont le dirigeant est qualifié.

C'est quoi un **Répar'Acteur** ? C'est un artisan de la réparation qui met à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs. Acteur de la réduction

Quels sont les avantages ? Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire sur son territoire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

Cf. site internet : [Comment-devenir-un-artisan-reparacteur avec la CMA ?](#).

L'animation de ces actions est prise en charge par la CMA

La collectivité s'engage à mettre à disposition les salles de réunion, les éventuels frais de bouche et à communiquer sur cette action auprès des entreprises.

PJ. Affiche Répar'acteur pour les artisans

## 7. Accompagnement à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et d'un droit de préemption

Niveau de priorité **fort** / moyen / faible

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité constitue un enjeu fort pour les bourg centre dont la présence et l'animation est structurante pour tous le territoire à l'échelle de la communauté de communes.

La ville de Dannemarie souhaiterait se doter d'un outil lui permettant d'agir concrètement en faveur du commerce et de l'artisanat et aussi pour faciliter la diversité commerciale.

L'objectif est de préserver les activités dont la pérennité est ou pourrait être menacée, également de permettre la variété de l'offre artisanale et commerciale.

La collectivité proposera un choix de périmètre pertinent pour le projet

La CMA sera consultée sur la pertinence du périmètre et formulera un avis sur le projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat défini par la collectivité.

**8. Sondage auprès des artisans du secteur alimentaire et des activités sans point de vente pour un état des lieux de leur situation et connaître leurs besoins en développement, communication et commercialisation**

Niveau de priorité fort / moyen / **faible**

Prise en charge financière par la CCSAL

Les secteurs de l'alimentaire et des services évoluent et prennent différentes formes de commercialisation avec la vente à emporter notamment, la vente sur marché, .... L'ouverture d'un point de vente n'est plus systématiquement la priorité pour les nouveaux dirigeants.

L'organisation d'un sondage auprès des artisans et artisans-commerçants du secteur d'activité alimentaire et des services de la CCSAL permettra de faire un état des lieux de leur situation et de connaître leurs besoins

Budget pour la collectivité :

- Durée de l'action : au moins 6 jours pour la préparation et la réalisation du sondage (à préciser en fonction des attentes de la collectivité)
- Prix journée CMA : 450 € HT/Jour

## 9. Accompagnement au développement et à la professionnalisation des artisans

Niveau de priorité fort / **moyen** / faible

### Possibilité de prise en charge financière par la CCSAL

Pour permettre un meilleur accompagnement des entreprises dans le développement de leur activité que ce soit au démarrage du projet ou tout au long de sa vie d'entreprises, il est proposé à la collectivité de mettre en place des temps d'interventions qui peuvent être sous des formes variées et complémentaires (diagnostics à 360° ou thématiques, accompagnements personnalisés, ateliers en petit format et/ou formation, ...)

#### a. Conférence thématiques

Les thématiques les plus attendues et demandées par les dirigeants et leurs salariés sont : - le développement commercial, la gestion et pilotage de l'entreprise  
- Le numérique, ...

Budget commune : 675 € HT / conférence

Remarque : Les conférences sur les thématiques du développement durable sont totalement prises en charge par la CMA qui bénéficie de fonds publics pour cette animation – Cf fiche 5 et 6)

#### b. Les accompagnements au développement de l'entreprise

##### ❖ Les **DIAGNOSTICS d'APPROCHE GLOBALE à 360° de l'entreprise**

- ✓ 1 diagnostic d'approche globale à 360° de l'entreprise avec synthèse rendu à l'entreprise (budget collectivité)

Le diagnostic d'approche à 360 °C de l'entreprise a une double vocation :

##### ➤ Pour l'entreprise :

le diagnostic a pour but de l'aider à identifier ses points de progrès dans plusieurs thématiques comme les ressources humaines, la gestion, le développement commercial, la communication, l'export ou encore le numérique.

L'entreprise pourra, si elle le souhaite, poursuivre et approfondir une problématique avec la réalisation d'un diagnostic thématique pour approfondir un axe nécessaire pour son développement.

##### ➤ Pour la collectivité :

Les diagnostics d'approche globale réalisés auprès d'un groupe d'entreprises de l'EPCI (ou de la commune) permet d'apporter aux élus une connaissance plus fine des problématiques des TPE et PME artisanales de son territoire au travers d'un rapport de synthèse réalisé par la CMA.

Peuvent être ciblés des secteurs d'activité (Cf. chiffres clés de l'artisanat) ou secteurs géographiques précis (les entreprises artisanales d'une zone d'activité ou

d'un rue commerçante par exemple) pour permettre à la collectivité de faire un état des lieux du secteur.

La CMA fait une analyse et rend un rapport circonstancié à la collectivité de la situation du secteur étudié.

L'analyse peut être réalisée à partir d'un minimum de 10 entreprises diagnostiquées.

Budget commune pour 10 entreprises diagnostiqués, avec le rapport circonstancié : 4 000 € HT

(400 € HT /diagnostic x 10 entreprises)

- ❖ Les **DIAGNOSTICS THEMATIQUES** s'articulent autour de cinq modules.
  - ✓ Cinq diagnostics thématiques au choix (100% pris en charge par la CMA)
    - Ressources humaines et organisation
    - Développement commercial
    - Gestion et pilotage
    - Numérique
    - Export

Chaque diagnostic thématique est indépendant et peut être réalisé individuellement ou se compléter en fonction des besoins des entreprises

### c. Les ateliers de professionnalisation d'une durée de 2h30 :

La commune, en lien avec l'EPCI, souhaite proposer un programme d'accompagnements individuels, d'ateliers pour les entreprises pour les accompagner dans leur développement et prévenir des difficultés.

#### ❖ **Le PARCOURS NUMERIQUE, outil digital pour aider les entreprises dans leur transition numérique (Budget)**

- ✓ Diagnostics sur l'état digitale des entreprises, artisans et artisans commerçants et accompagnements individuels des entreprises (Possibilité de prise en charge par la Région Grand Est : programme d'aide GIBA)
- ✓ Des ateliers numériques participatifs
- ✓ Possibilité d'organiser une conférence pour le lancement du programme digital.

#### ❖ **Les Ateliers de la Commande publique (Budget) :** Aider les TPE et PME à répondre à un appel d'offre en ligne, à dématérialiser les factures

→ **Budget pour la commune pour** la réalisation par la CMA d'un atelier pour les entreprises de son territoire, réunissant de 4 à 6 participants :

675 € HT / atelier (tarif 2023)

675 € HT / conférence (tarif 2023)  
+ 450 € HT/ jour (temps à évaluer avec la collectivité) si prospection, relance,  
gestion des inscriptions par la CMA.

#### **d. Les formations de la CMA**

##### **Ces formations sont d'une durée d'au moins 7 heures ;**

Un **large choix de formations (1 à 2 journées)** à destination des chefs d'entreprises artisanales, conjoints-collaborateurs ou associés, et des salariés

Les formations d'une durée d'au moins 7h00 sont du champ de la formation avec possibilité de prise en charge par le fonds de formation de l'entreprise en fonction de la situation du bénéficiaire. Le service formation de la CMA renseigne, à leur demande, les artisans et artisans-commerçants, aussi les accompagne dans la préparation de leur dossier à son Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

->> Pilotage / Management / Ressources Humaines / Efficacité professionnelle / Commercial / Hygiène alimentaire / Sécurité / Web marketing / Informatique / Juridique

Le catalogue des formations courtes de la CMA est présenté sur notre site internet :  
<https://www.cm-alsace.fr/former-et-se-former/formation>

10.

J

### Journée de la Fête de l'artisanat

Niveau de priorité fort / **moyen** / faible

Participation financière de la CCSAL

#### Option 1 :

La journée de valorisation des métiers et des savoir-faire de l'artisanat est organisée et portée par l'association des artisans et commerçants locale.

Elle peut bénéficier d'une aide financière de la CMA réservée qui est calculée sur le montant des frais de communication.

Cette aide est réservée aux associations de commerçants et artisans pour les aider à couvrir leur frais de communication pour la valorisation des savoir-faire des métiers de l'artisanat.

Une demande d'aide financière pourra être formulée auprès de la Chambre de Métiers au moins deux mois avant la date de l'événement.

Cf. en PJ, Modalités de l'aide à communiquer à l'association des commerçants et artisans.

#### Option 2:

**L'action est organisée par la Chambre de Métiers d'Alsace.**

La Chambre de Métiers d'Alsace a programmé une **JOURNEE DE LA FETE DE L'ARTISANAT qui se déroulera en 2025 (2eme semestre, date à confirmer)** à l'échelle Alsacienne et plus particulièrement dans le territoire du Sundgau.

L'événement sera proposé à toutes les entreprises artisanales et se déroulera, pour celles qui le souhaitent, sous forme de portes-ouvertes chez les artisans.

Il s'agit d'une action d'ampleur, vitrine de l'artisanat alsacien, pour la valorisation des entreprises et des métiers.

La **Fête de l'Artisanat** permet au grand public de découvrir les métiers, les savoir-faires et les filières de formation de l'Artisanat.

Avant tout, il s'agira d'un événement festif, ouvert à tout public, original par ces différentes formules, riches et variées !

- Une découverte originale d'entreprises artisanales dynamiques sous un angle créatif et artistique, avec une mise en scène collective inédite ;
- des démonstrations de savoir-faire, animations et dégustations ; des temps gourmands ;
- des rencontres avec les chefs d'entreprises, leurs salariés, leurs apprentis, et la présentation de leurs travaux ;
- des informations sur les nombreux métiers de l'artisanat, et leurs filières de formation ;
- des points d'accueil dédiés aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, et aux personnes en projet de reconversion professionnelle dans l'artisanat.

**Budget de participation de la CCSAL : 10 000 € HT**

**Contact : Léa MASCHA [lmasca@cm-alsace.fr](mailto:lmasca@cm-alsace.fr) / tél : 03 89 46 89 23**

**Chargée de développement économique CMA -Promotion de l'Artisanat et Métiers d'art**

## Annexe de la fiche n° 16 : Fiche label qualité accueil

### UN LABEL QUALITÉ ACCUEIL POUR BOOSTER VOTRE POINT DE VENTE



PUBLIC

Testez en conditions réelles la qualité de votre accueil

Commerçants, artisans, prestataires pour mobiliser vos équipes autour d'axes d'amélioration

de services aux particuliers



#### NOTRE RÉPONSE

Un audit réalisé par un cabinet indépendant avec visite et appels mystère pour élaborer un plan d'action et décrocher un trophée Label Qualité Accueil certifiant votre engagement dans une démarche qualité



#### Identification d'axes de progrès

Entretien avec le dirigeant pour définir les premières pistes d'amélioration



#### Audit en situation réelle pour motiver les équipes

- Appel du client mystère pour une mise en situation
- Appel du client mystère en dehors des horaires d'ouverture
- Visite du client mystère pour un état des lieux
- Envoi du rapport d'audit



#### LES ATOUTS L'OFFRE

**54 critères**  
pour s'améliorer

**1 diagnostic  
écologique**  
à la clef

**1 visite**  
plus 2 appels mystère et  
1 rapport détaillé

**1 trophée**  
pour donner un nouvel  
éclairage à votre  
communication



### Valorisation de la démarche

- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération
- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération
- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération
- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération
- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération
- mise en avant de votre entreprise grâce à la communication liée à l'opération

## TÉMOIGNAGE

### Olivier BOULE

Chef d'entreprise CONFORT 2000 ALTKIRCH LAURÉAT  
TROPHÉE OR

« Sommes-nous toujours accueillants ? Quelle est l'opinion de nos clients ? Notre magasin est-il agréable ? Mon équipe est-elle performante ? Plus que jamais, l'accueil client est primordial et il ne faut pas craindre de se lancer dans cette démarche qualité. Bien recevoir nos clients est notre fer de lance, c'est ce qui fera toujours la différence entre nous, la grande distribution et internet ! »

## COÛT

Coût de la  
prestation

**1 200 € HT**

Plus de 75% pris en  
charge par votre CCI

Coût pour  
l'entreprise

**249 € HT**

## POUR ALLER PLUS LOIN !

Participer au  
Challenge  
commerceboutique

Shop staging :  
nationalrelooker  
etnormes

Mettre son  
sacommerce aux du

l'expérience  
dérogation

renouveleraccessibilité :  
clientdossier de

## NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2022, les projets de 9 000 entreprises et de 1 500 créateurs/repreneurs.

Nos conseillers mettent en œuvre des méthodes innovantes pour développer la performance des entreprises, leur créativité, leur capacité d'innovation...



**CONTACT** Direction Commerce  
qualite.accueil@alsace.cci.fr

[www.alsace-eurometropole.cci.fr](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)

## Annexe de la fiche n°19 : Convention de partenariat

### CONVENTION DE PARTENARIAT

#### ENTRE :

#### La **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALSACE EUROMÉTROPOLE**

ayant son siège à l'Espace Européen de l'Entreprise 14, rue de la Haye Schiltigheim - CS 10066 - 67012  
Strasbourg Cedex,

représentée par son Vice-Président, Monsieur Daniel BIXEL,

Ci-après dénommée la **CCI AE**

#### ET

#### Le **PETR DU SUNDGAU**

ayant son siège au 39 Avenue du 8ème Régiment de Hussards Quartier Plessier – Bâtiment 15, 68130  
ALTKIRCH,

représentée par son Président, Monsieur Nicolas JANDER,

#### La **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUNDGAU**

ayant son siège au Quartier Plessier Avenue du 8e régiment de Hussards - BP 19, 68131 ALTKIRCH,  
représentée par son Président, Gilles FREMIOT,

#### La **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ALSACE LARGUE**

ayant son siège au 7 rue de Bâle, 68210 DANNEMARIE,  
représentée par son Président, Monsieur Vincent GASSMANN.

Ci-après dénommée le **PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue.**

## EXPOSÉ

La transition numérique et écologique, la crise sanitaire, l'inflation issue du contexte international, tant de facteurs qui ont bouleversé les modes de consommation.

Afin d'aider les commerçants et commerçants-artisans à prendre le virage de la transition digitale, le PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue ont sollicité le dispositif « Parcours collectif transition digitale » auprès de la Région Grand Est.

Dans ce dispositif, la Région Grand Est a demandé à la CCI AE d'assurer les missions d'accompagnement individuel et collectif des entreprises de proximité. Dans ce contexte, le PETR du Sundgau et la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue engagent une convention de prestation de service avec la CCI AE.

Comme un grand nombre de collectivités, le PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue s'interrogent également sur l'opportunité de comprendre les modes et flux de consommations de la population locale au travers du digital ainsi que l'évasion commerciale qui en ressort.

L'enjeu, pour les élus du PETR du Sundgau et de la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue, est de permettre aux acteurs économiques du territoire de réussir, ensemble, la transition numérique, de les accompagner en adaptant les moyens aux besoins du territoire.

Dans ce contexte, la CCI AE, en partenariat avec le cabinet LA ! (David Lestoux et Associés), propose au PETR du Sundgau ainsi qu'à la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue une prestation orientée vers 7 objectifs principaux :

1. Sensibilisation aux enjeux du numérique
2. Offre commerciale et consommation digitale des habitants du territoire
3. Bilan sociologique des consommateurs
4. Bilan de la dynamique collective
5. Bilan des solutions logistiques locales
6. Préconisations pour la stratégie digitale du territoire
7. Accompagnement collectif des entreprises pour leur digitalisation

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## Article 1. Engagements de la CCI AE : *Phasages* de l'étude

### Phase 1. Séminaire et Kick Off – Enjeux et modalités de mise en œuvre

#### 1.1. Les objectifs

- Sensibiliser les acteurs du territoire, élus et professionnels, sur les enjeux du numérique pour mieux prendre en compte les nouveaux modes de vie, aspirations et autres comportements d'achat des consommateurs.
- Présenter les éléments de phasage du projet et définir les prérequis nécessaires pour le bon déroulement de la mission.

#### 1.2. La méthode

- Réunion de cadrage du projet avec les commanditaires en début de mission.
  - Réunion de cadrage du projet avec les Présidents d'Associations de commerçants, en début de mission.
- Les réunions de cadrage permettent d'expliquer la démarche, les livrables et les attendus à chacun et d'identifier les interlocuteurs.

#### 1.3.

##### *es livrables*

L

- Séminaire en présentiel (Durée env 2h) réunissant élus et commerçants.
- Le séminaire permet de rappeler la méthodologie et de préciser sur quelles phases les uns et les autres seront sollicités.
- Relevé de décisions de la réunion de lancement.

### Phase 2. Offre commerciale et transition digitale

L'étude sera faite sur l'ensemble du territoire du Pays du Sundgau (Communauté de Communes du Sundgau et Communauté de Communes Sud Alsace LARGUE).

Un focus sera fait sur :

- Altkirch, ville centre de la Communauté de Communes du Sundgau,
- Dannemarie, ville centre de la Communauté de Communes Sud Alsace LARGUE.

#### 2.1. Les objectifs

- Analyser l'offre commerciale du territoire, par type d'activité.
- Mettre en évidence les flux de consommation sur l'ensemble du territoire et par Communauté de communes.
- Faire un focus sur la consommation digitale sur l'ensemble du territoire et par Communauté de communes.

#### 2.2. La méthode

- Analyse de l'offre commerciale sur la base des données CCI.

- Analyse du contexte commercial (concurrence) sur la base des données CCI.
- Analyse de la consommation des ménages sur la base des données CCI.
- Analyse du maillage en points relais.

### 2.3. Les livrables

- Cartographie des activités du commerce pour identifier la part des commerces Alimentaire / Service-Hygiène-Santé / commerces anomaux\*.
- Fréquentation des formes de vente.
- Flux de consommation par grandes familles d'activité.
- Evasion commerciale et consommation à l'intérieur du territoire.
- Part du e-commerce et de la vente à distance.
- Apport de chiffre d'affaires (Pays du Sundgau et autres territoires).

\* Commerce anormal : produit dont le prix est généralement élevé. D'achat peu fréquent, il requiert réflexion, comparaison et assistance éventuelle du vendeur pour connaître et apprécier l'ensemble de ses caractéristiques.

## Phase 3. Le bilan sociologique – Quel(s) consommateur(s) ?

### 3.1. Les objectifs

- Analyser la typologie des consommateurs du territoire et leurs modes de vie pour bien identifier les défis que devra relever la solution numérique.
- Déterminer le cœur de cible de la solution digitale en répondant à une question : quel segment de consommateurs inciter à consommer plus sur le territoire ?

### 3.2. La méthode

- Analyse sociologique sur la base des data INSEE.
- Analyse des data issues des enquêtes de consommation de la CCI.  
L'enquête de consommation date de 2023.

### 3.3. Les livrables

Cartographie des profils de clientèle du territoire et catégorisation entre :

- Territoire à dominante résidentielle avec navettes domicile-travail importantes vers l'extérieur,
- Territoire polarisant en emploi avec navetteurs entrants,
- Territoire résidentiel et touristique,
- Territoire résidentiel avec senior-economy importante.
- Cartographie du maillage de points relais sur le Pays du Sundgau.

## Phase 4. Le bilan de la dynamique collective – Quelle capacité locale de portage ?

### 4.1. Les objectifs

- Analyser la capacité des structures collectives existantes à porter une dynamique digitale pour le commerce de proximité (associations, fédération de commerçants, office de Tourisme, autres, ...).

### 4.2. La méthode

- Analyse des outils digitaux utilisés actuellement sur le territoire pour valoriser le commerce et analyse de la puissance de l’empreinte numérique.
- Rencontre avec le Bureau des associations de commerçants et de la fédération, ainsi qu’avec la direction-présidence de l’office de tourisme, ...

### 4.3. Les livrables

- Mesure de l’empreinte numérique du commerce du territoire.
- Niveau de préparation numérique des 7 associations de commerçants et de la Fédération.

## Phase 5. Le bilan des solutions logistiques – Quel(s) service(s) consommateur ?

### 5.1. Les objectifs

- Repérer les solutions de livraisons publiques-privées pouvant exister sur le territoire pour proposer un véritable avantage client.
- Identifier les modalités les plus adaptées aux temporalités de vie des consommateurs : livraison, casiers à achat, ...

### 5.2. La méthode

- Repérage avec la collectivité des acteurs de la logistique locale.
- Entretiens avec La Poste, les entreprises intermédiaires, les coursiers et transporteurs locaux.

### 5.3. Les livrables

Analyse de la faisabilité d’un système logistique pour le commerce du territoire pour permettre l’accès, hors période d’ouverture des commerces, aux produits commandés :

- Utilisation de circuits existants,
- Création de nouveaux circuits,
- Création de lieux de points de retraits.

## Phase 6. Les préconisations – Un plan d'action digital pour le commerce

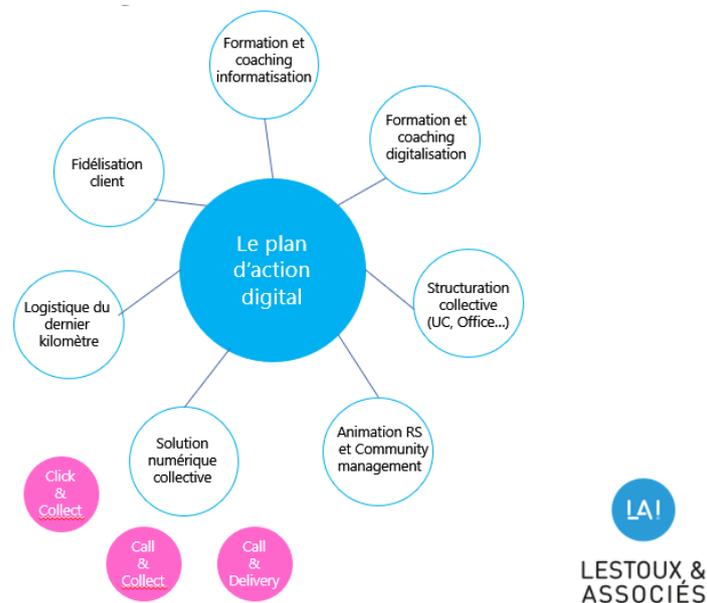
### 6.1. Les objectifs

- Déterminer une feuille de route sur 3 ans pour augmenter la maturité digitale du PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue, et tendre vers des solutions numériques commerçant - consommateur réellement adaptées aux modes de vie et de consommation du territoire.

### 6.2. La méthode

- Un temps de créativité avec les commerçants - élus - office de tourisme - acteurs du numérique et de la logistique locale : un workshop commerce digital de demain.
- Un temps de propositions formalisées, chiffrées et organisées dans le temps.

### 6.3. Les livrables



## Phase 7. L'accompagnement des professionnels – Des besoins individuels aux solutions collectives

### 7.1. Les objectifs

- Aider les professionnels à **comprendre les enjeux** et leur permettre de découvrir les **nouvelles tendances du digital** pour améliorer leurs offres et leur point de vente.

### 7.2. La méthode

- Une journée au **format showroom** dans un lieu adapté au choix du PETR du Sundgau et de la Communauté de communes du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sud Alsace Largue, avec des présentations de solutions par des offreurs labellisés par la Région Grand Est et des témoignages de confrères professionnels (**Digital Day**).
- Une série de **4 Ateliers ou Workshops** sera organisée, sur des thématiques opérationnelles permettant de répondre à des besoins de compétences identifiés lors de la soirée de lancement.

### 7.3. Les livrables

- **Digital Day** : une journée pour découvrir des solutions innovantes provenant de start-up et/ou de leaders confirmés, rythmée par des ateliers de présentation et des témoignages. Une journée coorganisée avec les collectivités et les unions commerciales du territoire dans un cadre convivial et ludique.
- **Digital Connect** : 4 ateliers ou workshops (2h seront consacrées à chaque atelier) hyper spécialisés, axés sur les besoins identifiés.  
Animés par des experts, ces workshops de 2h se focaliseront sur des thématiques opérationnelles pour faire monter en compétence les professionnels.  
Ex : publicité sur les médias sociaux, augmenter sa visibilité sur le web, comment vendre en ligne, Live Shopping, ...

Le PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue seront associés à la programmation des « Digital Connect ».

Pour l'organisation de l'ensemble de ces ateliers :

- la CCI coordonne la communication, la promotion, les inscriptions, les relances ;
- les communes, les commerçants et le PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue seront sollicités pour relayer l'information transmise par la CCI ;
- Les communes concernées mettront une salle adaptée à disposition (les prérequis d'équipement seront transmis en temps utiles) ;
- Les présentations étant **collectives**, les commerçants/commerçants-artisans souhaitant tester les solutions proposées devront venir avec leur équipement informatique (tablette, ordinateur portable).

## Article 2. Montant de la prestation

Le budget global s'élève à 28 525 € HT (34 230 € TTC). Le détail par phase est annexé à la présente convention.

## Article 3. Engagement du PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de communes du Sundgau et la Communauté de communes du Sud Alsace Largue

Le PETR du Sundgau, la Communauté de commune du Sundgau et la Communauté de communes Sud Alsace Largue :

- seront facilitateur dans les mises en relation,
- mettront les salles nécessaires à disposition, pour les réunions de cadrage, les rencontres avec les divers acteurs, le cas échéant, le Digital Day et les Digital Connect,
- communiqueront sur l'opération auprès des acteurs concernés en mettant en avant l'ingénierie de la CCI AE

## **Article 4. Organisation de la mission**

Les conditions générales de la CCI Alsace Eurométropole (en annexe) sont applicables à la présente offre de prestations sous réserve des conditions particulières ci-dessous.

## **Article 5. Livraison de la prestation**

A compter de la signature de cette convention, le délai de réalisation sera de 90 jours ouvrés sauf séquençage à façon. Un rapport complet sera transmis au PETR du Sundgau ainsi qu'à la Communauté de communes du Sundgau et à la Communauté de communes du Sud Alsace Largue avec tous les chiffres, tableaux et cartographies au format PDF ou autre selon convenance.

### Proposition de calendrier prévisionnel

Les Phases		Dates
<b>Phase 1</b>	Soirée de lancement – Imaginer le e-commerce de demain	octobre-23
<b>Phase 2</b>	Offre commerciale et consommation digitale	avril-24
<b>Phase 3</b>	Typologie des ménages et impacts sur la consommation digitale	décembre-23
<b>Phase 4</b>	Bilan de la dynamique collective	décembre-23
<b>Phase 5</b>	Bilan des solutions logistiques	décembre-23
<b>Phase 6</b>	1ère Restitution de la Phase 3/4/5 et créativité	février-24
	2 <sup>ème</sup> Restitution Phase 2	mai-24
	Restitution finale, Préconisations et feuille de route	juin-24
<b>Phase 7</b>	1 Digital Day	septembre-24
	4 Digital Connect	octobre-24

*Dates sous réserve de la disponibilité des intervenants et partenaires associés au projet.*

## Article 6. Conditions de règlement

La prestation fera l'objet d'une facturation selon la séquence suivante :

- 30 % à la commande : 8 557.50 € HT (soit 10 269 € TTC)
- 40 % à la restitution de la feuille de route (phase 6) : 11 410 € HT (soit 13 692 € TTC)
- 30 % à l'issue de l'accompagnement collectif : 8 557.50 € HT (soit 10 269 € TTC)

Au-delà d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la facture, des pénalités de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront appliquées sans formalité préalable et sur simple constat.

S'y rajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dus au créancier d'un montant de 40 € conformément au décret 2012-1115 du 2-10-2012.

## Article 7. Validité de la convention

La présente convention sera valable pour une durée d'un mois et prendra effet à compter de la date de sa signature.

## **Article 8. Règlement des litiges**

La CCI AE, le PETR du Sundgau ainsi que la Communauté de commune du Sundgau et la Communauté de communes Sud Alsace Largue, s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente de Strasbourg.

Fait à Dannemarie, en cinq exemplaires originaux,

Le 9 Octobre 2023

**Pour le PETR du Sundgau**

**Pour la Communauté de communes  
du Sundgau**

**Nicolas JANDER  
Président**

**Gilles FREMIOT  
Président**

**Pour la Communauté de communes  
du Sud Alsace Largue**

**Pour la CCI ALSACE EUROMETROPOLE**

**Vincent GASSMANN  
Président**

**Daniel BIXEL,  
Vice-Président**

## Annexe 1 : Le budget détaillé

<b>Phase 1 - Soirée de lancement</b>	<b>HT</b>
Imaginer le e-commerce de demain	2 000 €
<b>Total HT Phase 1</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Phase 2 - Offre commerciale et consommation digitale</b>	<b>HT</b>
Offre commerciale et flux de consommation	6 825 €
<b>Total HT Phase 2</b>	<b>6 825 €</b>
<b>Phase 3 - Typologie des ménages et impacts sur la consommations digitale</b>	<b>HT</b>
Typologie des ménages et impacts sur la consommation digitale	1 850 €
<b>Total HT Phase 3</b>	<b>1 850 €</b>
<b>Phase 4 - Bilan de la dynamique collective</b>	<b>HT</b>
Niveau de préparation numérique de l'association et autres acteurs	1 250 €
Empreinte numérique du territoire	1 200 €
<b>Total HT Phase 4</b>	<b>2 450 €</b>
<b>Phase 5 - Bilan des solutions logistiques</b>	<b>HT</b>
Identification des solutions logistiques locales et entretien avec les professionnels identifiés	1 475 €
Analyse d'un système de faisabilité logistique pour le commerce du territoire	975 €
<b>Total HT Phase 5</b>	<b>2 450 €</b>
<b>Phase 6 - Restitution et Préconisations</b>	<b>HT</b>
Restitution et temps de créativité avec les différents acteurs	1 950 €
Feuille de route sur 3 ans pour augmenter la maturité digitale des professionnels du territoire	1 900 €
<b>Total HT Phase 6</b>	<b>3 850 €</b>

<b>Phase 7 - Accompagnement</b>	<b>HT</b>
Digital Day	3 900 €
4 Digital Connect	5 200 €
<b>Total HT Phase 6</b>	<b>9 100 €</b>
<b>Total Général HT</b>	<b>28 525 €</b>
<b>TVA</b>	<b>5 705 €</b>
<b>Total Général TTC</b>	<b>34 230 €</b>

**Annexe 2 : Conditions générales de ventes**



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE Version à jour au 19/04/2021

### 1. Objet et champ d'application

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente des produits et prestations commercialisés par la CCI dont le logotype figure ci-dessus au profit des entreprises de son territoire ou de tout autre cocontractant, ci-après dénommé « le Client ».

Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale.

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la CCI ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renoncement à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Toute commande de produits ou prestations commercialisés par la CCI, suivie du règlement par le Client d'une avance ou de la totalité de la somme due, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

### 2. Modalités de commande, d'inscription et de règlement

#### 2.1. Proposition commerciale

Une proposition commerciale, à laquelle sera joint un formulaire de commande, un bulletin d'inscription ou un devis, sera adressée à l'entreprise Cliente. Cette offre mentionnera les conditions techniques d'exécution et les conditions financières applicables au produit ou à la prestation concerné(e).

#### 2.2. Engagements des Parties

La CCI n'est engagée que si la commande, le bulletin d'inscription ou le devis ainsi que l'acompte, si ce dernier est dû, sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription, la commande ou le devis.

Sauf condition particulière dérogatoire, la réception des pièces indiquées en 2.3. constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI.

Le Client est engagé dès la signature du bulletin d'inscription, du devis ou de la commande.

#### 2.3. Modalités d'inscription et de facturation

Le Client doit confirmer sa participation en retournant à la CCI :

- Le bulletin d'inscription, le devis ou la commande dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise-Client

- Un acompte de 50 % du montant total du produit ou de la prestation lorsque le montant du prix est supérieur à 351 € TTC.

- Le règlement au comptant pour tout produit ou toute prestation dont le prix est inférieur ou égal à 350 € TTC.

A réception, la CCI accuse réception de la commande, du bulletin d'inscription ou du devis, et confirme son accord en retournant au Client une facture acquittée (ou une quittance pour paiement au comptant) correspondant aux montants qu'il a payés.

Si nécessaire, à l'achèvement de la prestation, la CCI émet une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué le cas échéant du (ou des montants) de(s) l'acompte(s) versé(s).

Le solde devra être réglé à réception de la facture. Il n'y a pas lieu à escompte pour paiement anticipé.

#### 2.4. Modalités de paiement

Le Client s'acquittera du paiement de préférence par virement.

### 3. Pénalités en cas de non-paiement

Le non-paiement, à leur échéance, des factures définitives émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

l'application de pénalités d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal par jour de retard,

l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (Art L.441-6 du Code de Commerce),

l'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI, l'exigibilité, à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % de la somme due, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.

### 4. Conditions d'annulation de la prestation

#### 4.1. Du fait de la CCI

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

#### 4.2. Du fait du Client

Pour les prestations portant sur un montant inférieur ou égal à 350 € TTC, la CCI sera en droit de conserver la totalité du montant du produit ou de la prestation envisagé(e).

Pour les produits et prestations portant sur un montant supérieur à 351 € TTC, en cas d'annulation à moins de quinze jours calendaires de la date prévue d'exécution du produit ou de la prestation, et sauf cas particulier spécifique inhérent à la prestation

convenue, la CCI sera en droit de conserver l'acompte et de facturer la totalité du montant du produit ou de la prestation envisagé(e).

#### 4.3. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à leur exécution, suspendent de plein droit les obligations de la

CCI et la dégage de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter. Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier le contrat en adressant à la CCI une lettre recommandée avec AR et la CCI lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation éventuels qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

### 5. Echange d'informations et confidentialité

5.1. Pour la bonne réalisation de la prestation, le Client s'engage à transmettre à la CCI toutes les informations nécessaires. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations. Si les informations et documents sont identifiés par le Client comme étant confidentiels, la CCI s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour préserver leur confidentialité. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation du Client.

5.2. Le Client autorise néanmoins la CCI à mentionner dans ses références commerciales le nom et la localisation géographique de l'entreprise concernée ainsi que le type de prestations dont il a bénéficié.

### 6. Responsabilités

6.1. Sauf condition particulière dérogatoire, la CCI ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

6.2. La CCI est couverte pour son domaine d'activité par une assurance de responsabilité civile. Il appartient au Client de veiller à ce qu'il soit lui-même couvert par des assurances adaptées pour les risques, quels qu'ils soient, qu'il encourt ou fait encourir à son personnel à l'occasion de déplacements, de la participation à des événements, de dommages causés à des tiers, etc. Dans ce cadre, le Client et ses assureurs renoncent à tous recours contre la CCI.

### 7. Propriété intellectuelle

La CCI demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle et intégrés dans ses produits et prestations ; il en va de même du savoir-faire de ses conseillers et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires. Le Client est autorisé à utiliser ces rapports sans en dénaturer la teneur et en indiquant que la CCI est auteur des préconisations qu'ils contiennent.

### 8. Informatique et libertés

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services des CCI territoriales du Grand Est et de CCI International pour la CCI de Région GRAND EST en charge du suivi des entreprises/commerces, leurs sous-traitants techniques, CCI France en sa qualité de tête de réseau et les services d'Etat au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Le Client peut exercer ces droits sur justification de son identité à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gélée BP 41071 88051 Epinal cedex 9. Les responsables du traitement sont les Présidents des CCI territoriales du Grand Est. Les finalités du traitement sont la mise en œuvre d'opérations relatives à la gestion des clients concernant les contrats, les commandes, les factures et la comptabilité associée, et le suivi de la relation clients. Autorité auprès de laquelle une réclamation peut être introduite : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. Les données à caractère personnel sont conservées : Fichiers clients et prospects : pendant 3 ans à compter de la fin des relations contractuelles ou du dernier contact émanant du prospect

Factures : pendant 10 ans à compter de leur émission, dont 9 en archivage intermédiaire.

### 9. Droit applicable - litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français. Les Parties recherchent une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.

## Annexe de la fiche n°20 : Convention tripartite



# Convention triennale de subvention

ENTRE

D'une part :

- La Ville de Dannemarie, 1 Place de L'Hôtel de ville 68210 Dannemarie, représentée par son Maire, Monsieur Alexandre Berbett.

D'autre part :

- La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, 7 rue de Bâle 68210 Dannemarie, représentée par son Président, Monsieur Vincent Gassmann.

Ainsi que :

- L'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région, 17 place de l'Hôtel de Ville 68210 Dannemarie, représentée par son Président, Monsieur Thomas Frey.

## Préambule

La Commune de Dannemarie et la Communauté de communes Sud Alsace largue se sont engagées depuis le 1er janvier 2022 dans un programme Petites Villes de demain. Ce dernier vise à élaborer des solutions de revitalisation pour les bourgs centre ruraux à travers des opérations de dynamisation économique, de rénovation d'habitat, d'amélioration du cadre de vie, etc...

Dans le cadre de ce programme, la revitalisation commerciale de Dannemarie est un axe prioritaire. Les deux collectivités souhaitent développer des actions en soutien aux commerces existants et visant à développer de nouvelles offres commerciales.

L'association a pour but de resserrer les liens d'amitié et de bonne entente entre les commerçants et artisans du canton de Dannemarie. (statuts déposés aux tribunal)

Les objectifs des deux collectivités et de l'association étant convergent, il est arrêté ce qui suit :

## Article 1 : Objet

La présente convention partenariale vise à établir, entre les parties, des relations privilégiées fondées sur la confiance et des collaborations concrètes afin de renforcer le dynamisme du commerce de proximité de la Ville de Dannemarie et sa région.

## Article 2 : Engagements réciproques

Les parties s'engagent chacune en ce qui les concerne à :

### 2.1) « L'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région »

- Être présent et animé toute l'année la ville par l'ouverture des commerces
- Inviter les nouveaux commerçants à adhérer au groupement, à participer à la promotion du commerce local, à la fidélisation de la clientèle via les activités qui sont :
  - o les tombolas de Noël et Pâques,
  - o l'opération fête des mères en collaboration avec la fédération Sundgo
  - o un stand à la fête des rues
  - o les marchés festifs durant l'été.
- o La distribution, si possible plusieurs fois l'an, d'un magazine distribué dans toutes les boîtes aux lettres
- Associer et informer la commune et la communauté de communes des actions engagées

### 2.2) « La Ville de Dannemarie »

- Faire connaître les animations organisées par « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région » au moyen de ses différents supports de communication
- Apporter un soutien logistique à « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région »
- Faire diligence aux demandes d'autorisations administratives présentées par « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région »
- Soutenir financièrement « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région »

### 2.3) « La Communauté de Communes Sud Alsace Largue »

- Faire connaître les animations organisées par « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région » au moyen de ses différents supports de communication
- Soutenir financièrement « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région »

## Article 3 : Engagement financier

La Ville de Dannemarie ainsi que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, s'engagent à soutenir financièrement, d'une manière conjointe et hors demande spécifique ponctuelle « l'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région » Cette contribution financière se compose de :

- La Communauté de Communes Sud Alsace Largue : 3000€ par an
- La Ville de Dannemarie : 2000€ par an

## Article 4 : Condition de détermination de la contribution financière

La validation des objectifs mentionnés à l'article 2.1 sera déterminante sur la projection d'un soutien financier de l'année suivante.

En sus, les contributions financières de la Ville de Dannemarie et de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ne sont applicables que sous réserve du vote annuel des crédits de paiements par leurs organes délibérants.

### Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à savoir : 2023, 2024, 2025.

### Article 6 : Modification

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant.

## Article 7 : Assurance

« L'association des commerçants artisans de Dannemarie et sa région », souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Dannemarie et celle de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue puissent être en cause.

Elle devra justifier à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

## Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## Article 9 : Litige

Tout litige éventuel né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention, donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties.

A défaut de règlement amiable, le partenariat se trouvera frappé de caducité.

## Article 10 : Exemplaires du contrat

La présente convention a été établie en trois exemplaires. Chaque partie étant destinataire d'un exemplaire.

Fait à Dannemarie, le [...]

Pour l'Association des  
commerçants artisans  
de Dannemarie et sa  
région

Thomas FREY, Président

Pour la Ville de Dannemarie

Alexandre BERBETT, Maire

Pour la Communauté de  
Communes Sud Alsace  
Largue

Vincent Gassmann, Président

## Annexe de la fiche n°21 : Devis et cahier des charges

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'infrastructures touristiques en lien avec l'EuroVelo 6 - CCSAL	Réunions				Cabinet				Terrain				Montants totaux					
	La Pitaya		BETI-IC		La Pitaya		BETI-IC		La Pitaya		BETI-IC		Total Journées	Totaux			Total non assujéti à la TVA	
Décomposition de la mission	Nb	Cu	Nb	Cu	Nb	Cu	Nb	Cu	Nb	Cu	Nb	Cu	Nb	Total H.T	sous-total assujéti TVA	TVA	Total TTC	sous-total n-a TVA
<b>COPIL N°1 / Réunion de lancement / recueil des données de terrain et visites sites</b>	1,5	750											1,5	1 125,00	1 125,00	225,00	1 350,00	-
<b>Phase 1 / Diagnostic du site et étude de l'environnement touristique</b>																		
Analyse documentaire					1,5	650	0,5	650					1,5	1 300,00	975,00	195,00	1 495,00	
Diagnostic des caractéristiques du site (fonctionnelle, techniques, juridiques, environnementales...)					1,5	650	1	650	1	750	1	750	3,5	3 125,00	1 725,00	345,00	3 470,00	1 400,00
Analyse des potentialités touristiques du site et de l'environnement					2	650							2,0	1 300,00	1 300,00	260,00	1 560,00	-
Benchmark - analyse quantitative et qualitative du marché touristique (comparatif) environnant					1,5	650			1	750			2,5	1 725,00	1 725,00	345,00	2 070,00	-
Analyse de la demande / clientèle actuelle et potentielle					1,5	650							1,5	975,00	975,00	195,00	1 170,00	-
Entretiens semi-directifs (30aine)									2	750			2,0	1 500,00	1 500,00	300,00	1 800,00	-
<b>COPIL N°2 : Restitution avec la MO</b>	1	750											1,0	750,00	750,00	150,00	900,00	-
<b>Phase 2 : Etude d'opportunité et de positionnement du projet</b>																		
Formalisation des hypothèses de positionnement					2	650							2,0	1 300,00	1 300,00	260,00	1 560,00	-
Ateliers de co-construction (1 session)									2	750			2,0	1 500,00	1 500,00	300,00	1 800,00	-
Conception des scénarios (descriptif détaillé)					2	650							2,0	1 300,00	1 300,00	260,00	1 560,00	-
Pré-chiffrages et phasage des scénarios					1,5	650	0,5	650					1,5	1 300,00	975,00	195,00	1 495,00	325,00
<b>COPIL N°3 : Présentation 3 scénarios / validation 1 scénario</b>	1	750	1	750									2,0	1 500,00	750,00	150,00	1 650,00	750,00
<b>Phase 3 : Etudes technique et financière du projet</b>																		
<b>Etude technique des aménagements</b>																		
Grands principes d'aménagement					2	650	0,5	650					2,0	1 625,00	1 300,00	260,00	1 885,00	
Schéma d'aménagement					1,5	650		650					1,5	975,00	975,00	195,00	1 170,00	
Focus étude technique de la passerelle								5	650		1	750	1,0	4 000,00	-	-	4 000,00	4 000,00
Etude technique du bâti					2	650		650					2,0	1 300,00	1 300,00	260,00	1 560,00	-
<b>COTECH N°1 : comité technique</b>	1	750	0,5	750									1,5	1 125,00	750,00	150,00	1 275,00	
<b>Analyse financière (économie du projet) et fonctionnelle</b>																		
Aspect investissement (programme d'investissement, plan de financement...)					2,5	650	0,25	650					2,5	1 787,50	1 625,00	325,00	2 112,50	162,50
Aspect fonctionnement (recettes / charges détaillées, bilan prévisionnel et phasage des travaux)					2	650	0,25	650					2,0	1 462,50	1 300,00	260,00	1 722,50	162,50
Aspect gestion (analyse des modalités de gestion / préconisations)					2	650							2,0	1 300,00	1 300,00	260,00	1 560,00	
<b>COPIL N°4 : Restitution finale de l'étude</b>	1	750		750									1,0	750,00	750,00	150,00	900,00	-
<b>TOTAL MISSION</b>	<b>5,5</b>	<b>750</b>	<b>2</b>	<b>750</b>	<b>25,5</b>	<b>650</b>	<b>8</b>	<b>650</b>	<b>6,0</b>	<b>750</b>	<b>2</b>	<b>750</b>	<b>40,5</b>	<b>33 025,00</b>	<b>25 200,00</b>	<b>5 040,00</b>	<b>38 065,00</b>	<b>6 800,00</b>

Option Ajout en phase 2																		
AMO pour : mission géotechnique G1-ES à confier à un BET géotechnique, et étude réseaux								650	2	650				0,0	1 300,00	-	-	1 300,00

Répartition Journées consultants						
	Nb	650	750	HT	TTC	%
La Pitaya	37,0	25,5	11,5	25 200	76,3%	
BETI IC	11,5	8,0	3,5	7 825	23,7%	
<b>Total</b>	<b>48,5</b>	<b>33,5</b>	<b>15,0</b>	<b>33 025</b>	<b>100,0%</b>	

Répartition Journées consultants par phase						
	1	2	3	HT	TTC	%
La Pitaya	10 075	5 825	9 300	25 200	30 240	76,3%
BETI IC	1 725	1 075	5 025	7 825	7 825	23,7%
<b>Total</b>	<b>11 800</b>	<b>6 900</b>	<b>14 325</b>	<b>33 025</b>	<b>38 065</b>	<b>100,0%</b>

Journée supplémentaire		
	HT	TTC
En présentiel	750	900
En distanciel	650	780

Conditions de règlement : Acompte de 30% à la commande de la mission

Eric  
BIARD

Signature  
numérique de  
Eric BIARD  
Date : 2022.04.11  
11:51:22 +02'00'

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

REFERENCE DU MARCHÉ : DEV-2022-001

MARS 2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE  
7 RUE DE BÂLE  
68210 DANNEMARIE

Etabli en application du Code de la commande publique  
Procédure adaptée ouverte

Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité  
pour la création d'infrastructures touristiques en lien avec  
l'eurovélo6.

Date et heure limites de remise des offres :

Communauté de communes Sud Alsace Largue - 7 rue de Bâle 68210 Dannemarie | 03 89 07 24 24  
[info@sudalsace-largue.fr](mailto:info@sudalsace-largue.fr) | [www.sudalsace-largue.fr](http://www.sudalsace-largue.fr) | SIRET 200 066 033 00016 | APE 8411Z

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, souhaite se faire accompagner pour définir et mettre en œuvre un nouveau pôle touristique avec hébergement sur l'ancienne friche Gilardoni sur la commune de Wolfersdorf.

## 2. CONTEXTE

### a) Présentation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion des communautés de communes de la Largue et de la Porte d'Alsace. Le territoire se situe dans la zone géographique du Sundgau, aux frontières du territoire de Belfort et du Jura Suisse. Ce territoire rural, doté de plusieurs bourgs-centres, regroupe 44 communes sur 230 km<sup>2</sup> avec 21 819 habitants (INSEE 2018).

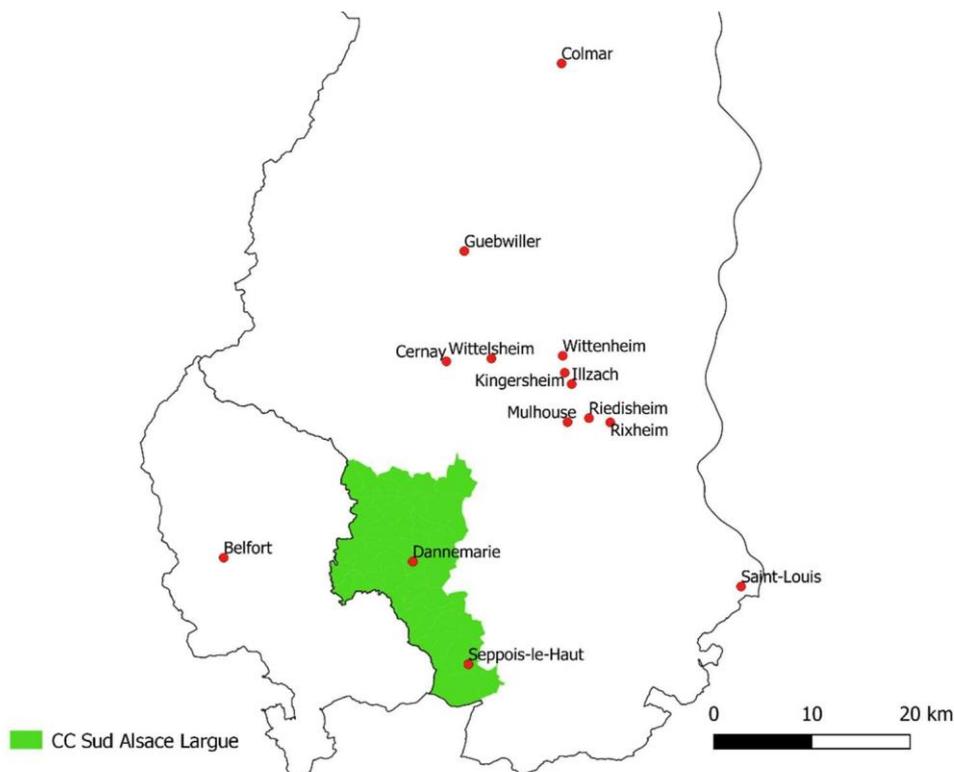


Figure 1 : Situation géographique de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Elle se situe à la confluence de 3 grands pôles urbains que sont Bâle, Belfort et Mulhouse. Au sud de l'Alsace et frontalier de la Suisse, le territoire de la CCSAL est un territoire dynamique et riche de ses actions économiques, culturelles, environnementales qui mérite qu'on le découvre.

Sur ce territoire, la CCSAL exerce, entre autres, les compétences :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Actions de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

#### b) Objectifs et enjeux du futur pôle touristique

Les élus de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite positionner le tourisme comme une filière économique importante notamment pour le territoire de Dannemarie. Cette volonté s'inscrit également dans le Programme Petite Ville de Demain.

Plusieurs actions touristiques ont été mise en œuvre ces dernière années malgré la crise sanitaire :

- Travaux de sécurisation du relais nautique
- Tables rondes touristiques en collaboration avec l'office du tourisme
- Etude pour le développement du tourisme fluvial dans le cadre du futur contrat de canal,
- Réflexion sur la redynamisation des sites touristiques gérés par la CCSAL.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes cherche à valoriser les abords du canal du Rhône au Rhin Branche Sud, vecteur d'attractivité touristique pour son territoire. Au-delà du canal, la CCSAL est traversée par l'eurovéloroute 6 reliant Nantes à Bucarest. Cette dernière constitue une véritable porte d'entrée du territoire avec une fréquentation annuelle d'environ 70 000 personnes. La CCSAL, en collaboration avec les autres collectivités parcourues par ces voies de communication, a récemment co-financé une étude pour le développement du tourisme fluvial. Cette étude préfigure le futur contrat de canal dont l'objectif sera la valorisation touristique du canal Saône-Rhin Branche Sud à travers des financements VNF et Région Grand Est.

Le projet touristique de la CCSAL comprend plusieurs grandes actions :

- La rénovation du Relais nautique de Wolfersdorf qui permettra d'accueillir les plaisanciers dans de meilleures conditions,
- La rénovation de l'aire camping-car de Chavannes sur l'étang et une modification en profondeur de sa gestion (partenariat avec un réseau de camping-caristes et automatisation des installations),
- Un projet de jonction sécurisée des pistes cyclables eurovélo6/piste de la Largue permettant la découverte du sud de la vallée,
- L'expérimentation d'une installation d'un point d'info touristique en bordure de l'eurovélo6 et diffusant une information sur les aménités locales,
- La rénovation d'un ancien bâtiment appartenant à VNF et situé à proximité du relais nautique pouvant à terme être transformé en halte vélo (réparation, recharge de batterie, petite restauration, etc...),
- Enfin, la création d'une aire d'hébergement pour les familles de cyclotouristes (camping léger, hébergements insolites...) et/ou de loisirs sur une ancienne friche en bordure du canal, située à 500 environ du relais nautique à Wolfersdorf.

La CCSAL souhaite donc conduire une étude d'opportunité et de faisabilité sur ces deux derniers points et notamment :

Pour l'ancienne friche Gilardoni :

- La possibilité d'installer des hébergements de passage à destination des cyclotouristes
- La possibilité de dédier une partie de cet espace à des manifestations culturelles et/ou à la création d'espace ludique,
- La création d'une passerelle permettant un lien entre cette parcelle et le lac Lattloch.

Pour l'ancienne construction VNF :

- La possibilité d'y installer une halte de service vélo,
- La possibilité d'y proposer des animations culturelles,
- La possibilité d'y installer une petite restauration ou toute autre activité pertinente.

L'étude d'opportunité et de faisabilité devra être finalisée avant la date prévisionnelle du 1er juillet 2022. Elle se décline en 3 phases :

- Diagnostic du projet
- Etude d'opportunité du projet
- Etude de faisabilité du projet comportant un plan de financement et une analyse d'un modèle économique possible



Figure 2 : Eurovélo et relais nautique



Figure 3 : Eurovelo et relais nautique

Figure 4: Ancienne friche Gilardoni



Figure 5: Eurovelo et relais nautique



Figure 6 : Bâtiment VNF

Figure 7: Relais Nautique

### 3. CONTENU DE LA MISSION

---

L'étude devra s'insérer en synergie dans le contexte du futur contrat de canal et devra être complémentaire à l'étude générale réalisée dans ce cadre.

L'étude intégrera les différents aspects afférents à la constitution des aménagements touristiques projetés : aspects économiques, urbanistiques et environnementaux.

La mission se décomposera en 3 étapes distinctes :

A. Phase 1 :

---

a) Diagnostic qui permettra de mettre en évidence :

- Le potentiel touristique (fréquentation du canal, diagnostic des infrastructures touristiques existantes, recherche de projets concurrents ou complémentaires, etc...),
- le potentiel des aménités touristiques et de services du territoire proche,

- le cadrage environnementale et réglementaire : contexte urbain, cartographie et zonage réglementaire, les risques et contraintes de réalisation des aménagements, impact paysager,...
- analyse des offres touristique qui pourraient être concurrentes : caractéristiques et positionnement de ces offres sur des territoires voisins, complémentarité à trouver avec les offres qui pourraient être concurrentes,
- une analyse des forces et faiblesse des sites envisagées.

#### b) Etude d'opportunité et de positionnement du projet.

Double objectif : d'une part, bien calibrer le projet de pôle touristique en fonction de la demande ; d'autre part justifier de la localisation du pôle et de sa vocation.

##### o Analyse de la demande :

- Existe-t-il des porteurs de projets extérieurs au territoire, ou des projets locaux se positionnant sur la même thématique ?
- Quels sont les besoins et les obligations pour la création de ce pôle : localisation, superficie du foncier, équipements, services, type d'hébergement (cabane, tente, algéco...)
- Quels sont les tendances/demandes du cyclotourisme et tourisme expérientiel ? y a-t-il des expériences similaires dont on peut tirer une expérience positive ?
- En fonction du positionnement de la zone, quels services offrir aux touristiques ? pour quel coût ?

Cette première partie doit permettre à la collectivité d'apprécier l'opportunité de créer les aménagements. Elle devra aboutir à une définition collective des idées d'aménagements et d'infrastructures souhaitées.

## B. Phase 2 : Etudes techniques et propositions

---

#### a) Description des aménagements retenus

- Quels type d'aménagements (conception du ou des plans d'aménagement, organisation des parcelles, dimensionnement des différentes zones du pôle (zones de loisirs, zones d'hébergements, liaison entre les deux voies vertes), accès aux nouvelles infrastructures,, signalétique, services....). Les aménagements devront intégrer les problématiques de développement durable.
- pour quel public ?
- le partage des usages sur les sites ?
- quelle intégration paysagère ?
- les impacts en matière d'environnement,
- les contraintes d'accessibilité pour le public cible,
- etc.

L'étude devra également traiter de la mise en place d'une passerelle au-dessus de la rivière Largue (topographie, longueur de la parcelle, coût et maîtrise d'œuvre de la parcelle...). Cette passerelle est essentielle dans la future liaison entre l'eurovéloroute 6 et la voie verte de la vallée de la Largue.

a) Les contraintes techniques :

L'étude devra s'assurer de la nature des sols (étude au sens large : topographie, géologie), dessertes en réseau y compris accès aux réseaux numériques, équipements et réseaux situés à proximité.

b) Les contraintes règlementaires :

L'étude s'attachera à définir un projet en règle avec l'urbanisme en vigueur de la commune de Wolfersdorf (SCOT, PLU, périmètres de protection...).

L'étude recensera et proposera l'ensemble des solutions pour être en adéquation avec les contraintes locales d'urbanisme en termes de construction, d'aménagement et d'intégration paysagère, particularités du paysage à valoriser et/ou impacts à minimiser...

c) Le modèle économique de fonctionnement

- Quel modèle économique pour les infrastructures créées ?
- Quel seuil minimal de fréquentation pour la viabilité du projet ?
- Préconisation sur un ou des modes de gestion des infrastructures, sur la commercialisation et à la communication, sur les documents de gestions (règlement intérieur)

d) Montage opérationnel et financier du projet :

- Chiffrage du coût des investissements (budget)
- Plan de financement prévisionnel (subventions + autofinancement)
- Echancier de réalisation des programmes d'aménagement du pôle touristique

## 4. FONCTIONNEMENT

---

a) Comité de pilotage

Le commanditaire de l'étude organisera la constitution d'un comité de pilotage qu'il réunira :

- pour le lancement de l'étude au terme du choix du cabinet,
- pour la validation de chacune des 3 étapes, □ pour le rendu final.

Soit au minimum pour 5 réunions.

La composition du comité de pilotage sera la suivante :

A minima :

- Président de la Communauté de Communes
- Vice-Président en charge du tourisme
- Directeur des services de la CCSAL
- Responsable du pôle développement touristique

La CCSAL s'autorisera à convier des partenaires qu'elle jugera opportun sur le comité de pilotage : Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, Commune de Dannemarie, Commune de

Wolfersdorf, Office du Tourisme Intercommunautaire, etc...

#### b) Comité technique

Les réunions du comité de pilotage seront précédées de réunions techniques de préparation avec le Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du tourisme et le responsable du pôle développement touristique.

Au moins 5 réunions de préparations par visioconférence seront à prévoir avec le comité technique (une au début de la mission, trois pour la phase intermédiaire et une en préalable à la présentation du rapport final en COPIL). Pour chaque réunion d'avancement, un document sera remis au maître d'ouvrage en format électronique.

#### c) Rendu de l'étude

A la fin de la mission, le titulaire remettra son étude en 2 exemplaires (une version numérique et une version papier). Le fichier informatique comportant toutes les pièces de l'étude (y compris les documents remis en réunion) sera notamment remis au maître d'ouvrage (rapport et pièces graphiques).

Le titulaire privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire (tableau, schéma, cartes, plans...).

## 5. MODALITE DE REPONSES

---

La proposition du bureau d'étude devra comporter :

- un contenu détaillé d'actions,
- les compétences et expériences des personnes chargées de la réalisation de l'étude,
- les références du bureau d'étude (et des compétences qu'il pourrait s'associer) en termes de réalisations,
- le chiffrage global et détaillé par étapes, les frais de déplacement et autres frais, - les délais de réalisation de l'étude et de chaque étape.

## 6. CRITERES DE SELECTIONS DES OFFRES

---

L'analyse des offres s'effectuera selon les critères ci-dessous :

- Le prix de la prestation (50%)
- La qualité de la prestation proposée (50%)

## 7. CONTACT TECHNIQUE

---

Contact projet :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue  
MIGNOT Gabriel,  
Responsable du pôle développement  
03 89 07 24 24  
[economie@sudalsace-largue.fr](mailto:economie@sudalsace-largue.fr)